

➤ Rapport d'Activité

2017



➤ www.payshericourt.fr

pays
d'Héricourt
communauté de communes

Édito.....	page 5
Les dates clés	pages 6 et 7
L'identité communautaire du pays d'Héricourt	pages 8 à 13
Aménagement du Territoire	pages 14 à 21
Développement Économique	pages 22 à 27
Animation périscolaire et loisirs	pages 28 à 31
Tourisme - Cadre de vie - Patrimoine	pages 32 et 33
Environnement - Déchets	pages 34 à 37
Habitat et Énergies renouvelables	pages 38 à 40
Développement culturel et sportif	pages 41 à 50
Petite Enfance	pages 51 à 58
Emploi - Insertion professionnelle et formation	pages 59 à 62
Information - Communication	pages 63 et 64
Finances	pages 65 à 78
Moyens Généraux, Financiers et Ressources Humaines ...	pages 79 et 80
Le mot du Directeur	page 81 et 82





pays d'Héricourt
communauté de communes

Maison du Territoire
3 rue Niemöller
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70
fax : 03 84 46 98 71

contact@payshericourt.fr

payshericourt.fr

Conception impression :
UP-SOLUTIONS Montbéliard

Photos : communauté de communes
du pays d'Héricourt et ville d'Héricourt
Photo de couverture : En Trail du Mont Vaudois

pays
d'Héricourt
communauté de communes



édito

Trois grands chantiers ont été préparés et lancés sur l'exercice 2017. Ils seront concrétisés sur 2018.

Sur le plan sportif tout d'abord, c'est le lancement du 3^e gymnase à vocation intercommunale qui parachève la mue urbaine des friches textiles du Pâquis et du champ de foire (à proximité d'A2e et de la manufacture HERMÈS).

Pour les élèves, en particulier pour les enfants de maternelles et primaires, mais également pour les élèves de sixième, c'est la concrétisation du projet de deux bassins d'apprentissage de la natation scolaire sur le secteur de la friche de la filature. Tous les enfants du Pays d'Héricourt sont donc concernés par l'apprentissage de la natation scolaire, discipline obligatoire de l'enseignement primaire.

Le plan d'aménagement des liaisons douces et voies cyclables du Pays d'Héricourt a pris corps en 2017. C'est un plan ambitieux dont la première étape sera lancée en 2018 par l'aménagement de la voie du tram au départ d'Héricourt en direction de Couthenans et de Luze, soit plus de 4 kilomètres. Au-delà de ces actions destinées à faciliter la vie quotidienne des habitants, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt poursuit une politique de développement économique active par le soutien aux entreprises du territoire : 2 Millions d'euros d'investissements pour renforcer l'activité d'ACIER+. C'est également le soutien à l'accueil de l'entreprise CREATHES sur le site de l'ex ADAPEI et la poursuite des contacts pour la zone des Guinottes 2.

Enfin sur le plan du commerce et de l'artisanat, le dossier FISAC a été validé par l'Etat, ce qui permet de conforter le soutien du commerce du centre-ville et du Pays d'Héricourt de manière plus générale.

Sur le plan des services, l'action au service de la vie quotidienne des habitants se renforce avec un beau dynamisme des services périscolaires, de la restauration scolaire et de la petite enfance.

Sur le plan culturel, le dynamisme des politiques culturelles est reconnu en premier lieu à la Médiathèque avec la création du Fab Lab sur les arts graphiques mais également à l'école de musique avec l'ensemble « Les Burlesques » ou Choréa et son nouveau spectacle « Made in England ».

Notre territoire se renforce et son attractivité économique ne se dément pas. Au fil des ans, elle s'affirme et tous les élus œuvrent ici à ce rayonnement au bénéfice de tous.

Comme à l'accoutumée, je veux également saluer l'engagement et l'implication de tous les agents intercommunaux qui cultivent cette dynamique du progrès.

Fernand BURKHALTER

Maire d'Héricourt
Président de la communauté
de communes du pays d'Héricourt

Bien cordialement
Burkhalter



Janvier

1^{er} janvier : Les communes de Aibre, Belverne, Laire et Le Vernoy intègrent la CCPH

26 janvier : Adoption du programme d'actions pour l'opération collective FISAC

26 janvier : Le conseil communautaire valide le principe d'achat d'actions à la SEM Action 70

26 janvier : Confirmation de participation de la CCPH au financement de logements locatifs à Mandrevillars

Février

16 février : Adoption du Débat d'Orientation Budgétaire

20 au 24 février : Séjour hiver extrascolaire à Longeville Mont d'Or

Mars

11 mars : Méga loto du Fort du Mont Vaudois

23 mars : Présentation des 1^{ères} orientations du PLUI du Pays d'Héricourt

25 mars : Enjouez-vous

Avril

13 avril : Vote des budgets (principal, ordures ménagères, centre d'affaires Pierre Carmien et Transport à la demande)

23 avril : 1^{er} tour de l'élection présidentielle

Mai

7 mai : Second tour de l'élection présidentielle

13 mai : Célébration des 20 ans de la Médiathèque

13 au 20 mai : Le rendez-vous des familles du Pôle petite enfance

19, 20 et 21 mai : Représentations du spectacle Choréa « Made in England »

Juin

10 et 11 juin : Challenge de France BMX Nord Est à Champey

11 et 18 juin : Élections législatives

27 juin : Réception du PRM de Vyans le Val

27 juin : Fusion de la SEDD et de la SOCAD pour devenir SEDIA

Juillet

4 juillet : Signature du Contrat Territoire Lecture entre la CCPH et la DRAC

10 au 13 juillet : Séjour été extrascolaire à Rochejean

12 juillet : Signature du contrat de ruralité 2017 – 2020 avec l'État

Octobre

1^{er} octobre : Démarrage des travaux du gymnase du champ de foire

1^{er} octobre : Inauguration d'Hérilab à la Médiathèque à l'occasion d'Enlivrez-vous

5 octobre : Réunion de restitution de l'étude zéro pesticides pour 6 communes de la CCPH

5 octobre : Adoption du règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise

12 octobre : Conférence débat « apprivoiser les écrans » du pôle petite enfance et de la médiathèque

Novembre

9 novembre : Présentation au conseil communautaire du rapport final de la Chambre Régionale des Comptes

9 novembre : Toilettage des statuts – définition de l'intérêt communautaire – prise en charge par la CCPH du contingent incendie

13 novembre : Réunion de concertation pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours

25 novembre : Formation premiers secours au RPAM pour les assistantes maternelles de la CCPH

Août

Ouverture du centre de loisirs Cadet Rousselle à Héricourt

Septembre

4 septembre : Rentrée des 8 pôles périscolaires

12 septembre : Visite de M. Yves KRATTINGER, Président du Département sur le Pays d'Héricourt

17 et 18 septembre : Journées européennes du patrimoine

24 septembre : Élections sénatoriales

29 septembre : Choix de scénario pour la réhabilitation du sentier pédagogique à Byans

30 septembre et 1^{er} octobre : 2^e salon de l'APACH

Décembre

14 décembre : Arrêté préfectoral portant sur la modification des statuts de la CCPH au 1^{er} janvier 2018

16 décembre : Concert d'hiver de l'orchestre d'harmonie d'Héricourt

19 décembre : 1^{er} comité d'établissement du Multi-accueil

19 décembre : Examen par le CoDERST de la dérogation relative au passage toutes les 2 semaines pour la collecte des OM à Héricourt

21 décembre : Spectacle musical de Noël du pôle petite enfance

L'identité communautaire du pays d'Héricourt

La Communauté de Communes créée par arrêté préfectoral du 20 novembre 2000 est un établissement public de coopération intercommunale doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Elle est composée de 24 communes qui ont décidé de s'unir pour œuvrer ensemble et concevoir un projet de territoire. Elle n'intervient que dans les seuls domaines de compétences qui lui ont été transférés par les communes membres.

Pays d'Héricourt
*Le territoire de la
Communauté de
Communes*

Pays D'Héricourt 2017 : 163.60km²

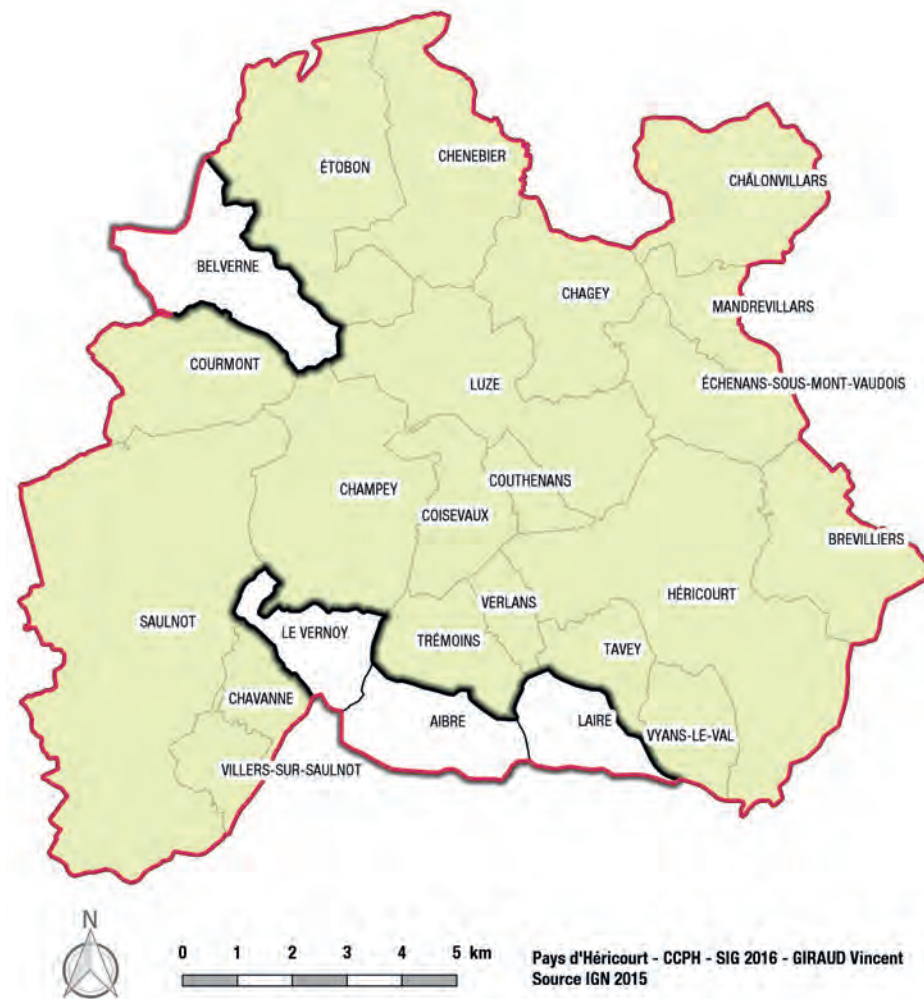
 Territoire 2017
 Les communes supplémentaires

Pays D'Héricourt 2016 : 146.49 km²

 Territoire 2016
 Les communes membres



www.payshericourt.fr



Les Conseillers Communautaires

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 et du fait de l'intégration de 4 communes (Aibre, Belverne, Laire et Le Vernoy), la composition du conseil communautaire a dû être revue au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi le Conseil Communautaire a voté une nouvelle répartition des sièges, selon un accord local, avec 44 délégués titulaires, 22 délégués suppléants et 7 auditeurs libres selon la répartition suivante :

Communes	Titulaires	Suppléants	Auditeurs libres
AIBRE	Alain BERNAUDAT	Jean-Paul SEGUIN	
BELVERNE	Stéphane REMY	Nicolas HAZENFRATZ	
BREVILLIERS	Michel CLAUDEL	Daniel CHARMOILLAUX	
CHAGEY	Josette LOCH	Chantal FERRY	
CHALONVILLARS	Jean-Claude KUBLER Sophie SEYRIG		Christian PY Stéphanie CHEVRIER
CHAMPEY	Jean VALLEY	Pierre DUVERNOY	Claude PERRIN
CHAVANNE	Jean-Pierre MATHEY	Sébastien SENECOT	
CHENEBIER	Marie-Odile NOWINSKI	Francis ABRY	Danielle CROISSANT
COISEVAUX	Robert BOURQUIN	Pascale RAPP	
COURMONT	Jean VILLANI	Valery VOUGNET	
COUTHENANS	Jean-Denis PERRET-GENTIL	Arnaud TRIBILLON	Alain FRADET
ÉCHENANS S/MT VAUDOIS	Dominique CHAUDEY	Jean-Marc CROISSANT	

Communes	Titulaires	Suppléants	Auditeurs libres
ÉTOBON	Daniel COUSSEAU	André BOYER	
HÉRICOURT	Fernand BURKHALTER Martine PEQUIGNOT Pierre-Yves SUTTER Danielle BOURGON Alain PARCELLIER Catherine FORTES Patrick PAGLIA Dominique VARESCHARD Luc BERNARD Dahlila MEDDOUR Yves GERMAIN Blaise-Samuel BECKER Sandrine PALÉO Rémy BANET Anne-Marie BOUCHÉ Sylvie CANTI Christophe GODARD Chantal GRISIER Ismaël MOUMAN Gilles LAZAR		
LAIRE	André-Marie DEPOUTOT	Stéphane SCHORI	
LE VERNOY	Myriam IOSS	Serge ROUSSEAU	
LUZE	Jacques ABRY	Éric STEIB	Carole VALLADONT
MANDREVILLARS	Jean-Jacques SOMBS-THAY	Catherine LOCATELLI	
SAULNOT	Christian GAUSSIN	Jean-François RIBIERE	Jean-Pierre BARAFFE
TAVEY	Gérard CLÉMENT	Maurice MARTIN	
TRÉMOINS	Grégoire GILLE	Georges DORMOY	
VERLANS	Luc BOULLÉE	Jean THIEBAUD	
VILLERS S/ SAULNOT	Guy GREZEL	Alain ROBERT	
VYANS LE VAL	Jean-François NARDIN	Yves LIGIER	

L'exécutif

Au cours de cette année, M. Gérard CLÉMENT, a pris la décision de démissionner de son poste de Vice-président tout en restant conseiller communautaire. En conséquence, la répartition des compétences a été modifiée : Michel CLAUDEL (8^e Vice-président) est chargé des finances et de la fiscalité et Jean-François NARDIN devient 15^e Vice-président chargé du haut-débit.

Président : **Fernand BURKHALTER**

1^{er} Vice-président : **Jean-Jacques SOMBSTHAY**
Aménagement du Territoire

2^e Vice-président : **Jacques ABRY**
Développement Économique

3^e Vice-président : **Robert BOURQUIN**
Enfance - jeunesse

4^e Vice-présidente : **Martine PEQUIGNOT**
Mutualisation

5^e Vice-président : **Luc BOULLÉE**
Développement culturel et sportif

6^e Vice-présidente : **Dahlila MEDDOUR**
Petite enfance

7^e Vice-président : **Jean VALLEY**
Environnement - déchets

8^e Vice-président : **Michel CLAUDEL**
Finances - fiscalité

9^e Vice-présidente : **Marie-Odile NOWINSKI**
Emploi - Insertion - Formation

10^e Vice-président : **Jean-Claude KUBLER**
Communication

11^e Vice-président : **Christian GAUSSIN**
Énergies renouvelables

12^e Vice-président : **Dominique CHAUDEY**
Développement durable – Tourisme - Patrimoine

13^e Vice-présidente : **Catherine FORTES**
Habitat

14^e Vice-président : **Grégoire GILLE**
Gestion des cours d'eau

15^e Vice-président : **Jean-François NARDIN**
Haut-débit

Le Président de la CCPH, Fernand BURKHALTER, prépare et exécute le budget. Il préside l'assemblée délibérante et met en application les décisions votées par le Conseil Communautaire.

Les services de la CCPH sont placés sous l'autorité du Président et sont dirigés par le Directeur Général des Services.

2017 en quelques chiffres

9 séances plénières du Conseil
communautaire

19 réunions de bureau

22 réunions de commission

15 Vice-Présidents

201 délibérations

4 budgets

163,6 kilomètres de superficie

21 039 habitants (données INSEE 2015)

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Le conseil communautaire avait procédé à une modification statutaire lors de sa séance du 29 septembre 2016, afin d'intégrer les nouvelles compétences issues de la loi Notre et se garantir la perception de la bonification de la DGF soumise à l'exercice minimum d'un nombre de compétences parmi celles listées par le Code Général des collectivités territoriales.

Il s'est avéré que sur recommandation des services de l'État et afin d'éviter tout risque d'interprétation quant à l'éligibilité de la DGF bonifiée, les statuts doivent reprendre exactement les libellés prévus par l'article L 5214 du CGCT.

Au-delà du simple toilettage des statuts, il s'est agi de sortir l'intérêt communautaire des statuts et de prendre la compétence « prise en charge des contributions au budget des SDIS ».



Centre d'intervention
principal d'Héricourt

Aménagement
du territoirebudget :
501 677 €

Le SMAU laisse la place au Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Le processus engagé entre les EPCI du SMAU depuis l'automne 2014 a permis de créer le 1 septembre 2016, le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté. Cette nouvelle entité plus ambitieuse et plus visible doit incarner la volonté de coopération et d'intégration progressive des collectivités du Nord Franche-Comté et a pour vocation à se substituer au SMAU.

Ainsi, au cours de cette année les démarches se sont accélérées pour dissoudre le SMAU et après délibérations de tous ses membres, Monsieur le Préfet du Doubs a pris un arrêté de dissolution du syndicat le 26 décembre pour mettre fin à l'exercice de ses compétences à compter du 1er janvier 2018.

Il conviendra au cours de 2018 que les membres du SMAU valident les modalités de liquidation.

Il est à noter que la compétence « Construction et gestion d'infrastructures de télécommunications



Séance du comité Métropolitain

ou de communications électroniques porteuses de réseaux ouverts au public d'intérêt syndical » qui était déléguée au SMAU par ses membres est de fait restituée aux Départements de Haute-Saône, du Doubs et du Territoire de Belfort. Les 5 Points de Raccordement Mutualisé (PMR) réalisés en maîtrise d'ouvrage par le SMAU seront répartis selon leur localisation départementale aux 3 départements et pour la CCPH, ce sont les PRM de Châlonvillars, Bussurel et Vyans-le-Val qui sont concernés.

Après Bussurel, l'arrivée du très haut-débit à Vyans le Val

Mis en service à l'été 2016, le PRM de Bussurel a permis aux habitants de la commune de disposer d'un débit proche de 20 méga. La desserte de Bussurel depuis le NRA d'Héricourt passe par Vyans le Val et le SMAU, maître d'ouvrage de ces travaux, a invité la CCPH à profiter de ce parcours pour équiper la commune de Vyans le Val. Le PRM a été réceptionné le 27 juin et l'ouverture commerciale s'est déroulée en septembre.

Le coût de ces travaux a été réparti à 50/50 entre la commune de Vyans le Val et la CCPH, pour un montant global de 60 000 € HT.

Le Points de Raccordement
Mutualisé (PMR) de Vyans le Val

Contrat PACT : Clause de revoyure à mi-parcours et avancement

Le contrat PACT, signé en 2015, prévoit une clause de revoyure à mi-parcours, soit en 2017. La CCPH a donc souhaité procéder à une nouvelle répartition des crédits PACT auxquels s'est ajoutée la bonification liée à l'acquisition des actions de la SEM ACTION 70 ainsi que l'intégration de Belverne.

L'avenant au contrat initial a donc été adopté par le Conseil Communautaire réuni le 27 juin et celui-ci réserve 1 545 262 € de crédits pour la CCPH contre 1 432 700 € lors du contrat initial.

Deux nouvelles opérations ont été intégrées : la création d'un 3ème gymnase au champ de foire et la construction d'un bassin d'apprentissage de la natation.

La CCPH figure au 1^{er} rang des EPCI qui ont consommé le plus de crédits PACT à mi-parcours.

Signature du contrat de ruralité



Contrat de ruralité : des moyens pour développer le territoire de la CCPH

La CCPH a décidé de s'engager dans un Contrat de Ruralité pour la période 2017-2020. Le Contrat de Ruralité vise à coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire.

Signé le 12 juillet en Préfecture de Vesoul, par Fernand BURKHALTER, Président de la CCPH et Madame Marie-Françoise LECAILLON, Préfète de la Haute-Saône, ce contrat porte sur 2 dossiers qui vont mobiliser **82 250 €** de subventions réparties entre le FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) et la DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) : la construction du gymnase du champ de foire et l'aménagement des abords de la Maison de la formation.

Le contrat de ruralité témoigne de la capacité de la CCPH à s'engager dans des démarches partenariales avec l'État et à saisir toutes les opportunités pour mobiliser des financements externes.

Signature d'une convention régionale de cohésion urbaine pour l'aménagement du quartier des Polognes

La Région Bourgogne Franche-Comté est un partenaire historique des programmes de rénovation urbaine sur les quartiers d'habitat social. Cette politique vise à rénover l'image des quartiers d'intérêt local à travers la réhabilitation du bâti et l'aménagement des espaces publics. Cette intervention vise également à soutenir le développement économique des quartiers.

Ainsi, dans la continuité de la politique spécifique de la ville d'Héricourt en faveur des quartiers, un projet de création d'un city-stade est prévu au quartier des Polognes.

L'ensemble des équipements sera desservi par un nouveau cheminement piétonnier se raccordant sur le trottoir existant depuis la Rue des Polognes. L'aménagement paysagé comprend la reprise des espaces verts, la mise en place de mobilier urbain et la plantation de haies et d'arbres.

Une convention tripartite entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Ville d'Héricourt et la CCPH a été signée afin de bénéficier de ces crédits à hauteur de 30 % du coût de l'opération estimé à **188 000 €**.



Exemple de city stade

PLUi, le diagnostic du territoire est achevé

Lancé en 2016, la démarche d'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a donné lieu à près d'une quinzaine de réunions et ateliers qui ont réuni élus, agriculteurs et personnes publiques. Le groupement cabinet Delplanque et associés, Bureau Initiative A&D et la Chambre d'agriculture de la Haute-Saône a ainsi présenté au conseil communautaire le 23 mars 2017 les premières orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

1. Affirmer l'identité de la communauté de communes au sein du Nord Franche-Comté

2. Promouvoir l'attractivité du territoire par un développement équilibré et cohérent

3. Valoriser les spécificités du cadre de vie local par la préservation des espaces naturels, des paysages et des ressources du territoire.

De plus, compte tenu que le débat final sur le PADD n'a pas été tenu au cours de cette année, le conseil communautaire a décidé d'étendre la procédure d'élaboration du PLUi valant SCoT du Pays d'Héricourt aux nouvelles communes qui ont intégré la CCPH au 1er janvier 2017 soit : AIBRE, BELVERNE, LAIRE, LE VERNY.

Les diagnostics ainsi réalisés ont été présentés à l'exécutif le 30 octobre.

Périmètre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCPH



SIG :
**Mise en place
d'un groupement
de commande
orthophoplan**

La réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution oblige les exploitants de réseaux à opérer une amélioration significative de la cartographie de leurs réseaux dans un temps relativement court. En effet, pour répondre à leurs obligations réglementaires, les gestionnaires de réseaux souterrains sensibles doivent disposer de fonds de plans et de tracés géo référencés au plus tard le 1^{er} janvier 2019 en unités urbaines et le 1^{er} janvier 2026 hors des unités urbaines.

À cet effet, un groupement de commandes a été constitué entre Pays de Montbéliard Agglomération, Grand Belfort, Pays d'Héricourt et Enedis, pour la réalisation d'une orthophotonumérique de précision.

Pays de Montbéliard Agglomération a assuré, à titre gracieux, le rôle de coordinateur du groupement, du lancement des consultations jusqu'à la réception définitive des marchés.

La CCPH participera à hauteur de **24 558 €** soit **8,80 %** du coût total du marché.

Pour mémoire une première campagne d'orthophotographie du territoire communautaire avait été réalisée en 2012 dans le cadre d'un groupement de commandes avec PMA.

**Service commun
du Droit des sols**

Mis en place en juillet 2015, le service commun d'Application du Droit des Sols de la CCPH gère le traitement des demandes d'usagers en matière de documents d'urbanisme pour les 19 communes qui ont adhéré. Ce sont donc plus de 1 500 dossiers qui ont été traités par les agents depuis sa création dont 656 en 2017 contre 587 en 2016.

**Tableau récapitulatif au 31 décembre 2017
du service commun du droit des sols**

COMMUNE	TOTAL PAR COMMUNE 2015	TOTAL PAR COMMUNE 2016	TOTAL PAR COMMUNE 2017	TOTAL PAR COMMUNE
BELVERNE	2	4	4	10
BREVILLIERS	9	15	9	33
CHAGEY	4	9	17	30
CHALONVILLARS	8	30	38	76
CHAMPEY	8	17	17	42
CHENEBIER	10	22	32	64
CLAIREGOUTTE	0	19	23	42
COUTHENANS	4	10	18	32
ECHENANS	12	16	25	53
ETOBON	5	10	7	22
HERICOURT	158	341	347	846
LUZE	6	22	32	60
MANDREVILLARS	7	21	23	51
SAULNOT	11	23	29	63
TAVEY	8	17	12	37
VERLANS	7	2	4	13
VYANS LE VAL	7	9	11	27
LE VERNY			7	7
CHAVANNE			1	1
TOTAL	266	587	656	1509



Le service de transport à la demande Hériva a trouvé son rythme de croisière et continue à offrir aux usagers adhérents un véritable service de proximité pour accéder aux commerces, aux services de santé, à l'aire urbaine ou tout simplement se déplacer sur le territoire. 126 000 kilomètres ont ainsi été réalisés et on note une hausse des transports à destination de l'aire urbaine.

2017 en quelques chiffres

- 1 249 adhérents
- 105 usagers supplémentaires dont 21 PMR
- 126 963 km facturés
- 5 637 transports PMR
- 4 627 transports valides
- 6 601 tickets vendus
- 106 titres Aire urbaine jour utilisés
- 94 actifs

L'abondement à l'Aide Exceptionnelle Départementale

Comme chaque année, la CCPH soutient financièrement les communes pour leurs travaux de voirie. 4 communes ont ainsi bénéficié de l'abondement par la CCPH de l'Aide Exceptionnelle Départementale qui s'élève à 13 035 € pour 2017.

COMMUNES	AED VERSÉ
Héricourt	5 259,90 €
Trémoins	2 859,45 €
Chalonvillars	2 305,35 €
Saulnot	2 611,20 €
Total	13 035,90 €

Le schéma local de voies cyclables élaboré

Missionné par la CCPH, le Cabinet Delplanque a élaboré le schéma local de voies cyclables au premier semestre. Ce schéma a permis aux élus de définir une politique de programmation pluri annuelle d'aménagements cyclables contribuant au développement de la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'élaboration d'un schéma local permet de favoriser les déplacements quotidiens à vélo, de valoriser l'attractivité touristique du territoire et surtout, il permet la mise en cohérence de l'ensemble des projets cyclables existants ou à venir.

Ainsi plusieurs propositions de tracés ont été présentées aux conseillers communautaires via ce schéma qui a été adopté par l'assemblée et c'est l'aménagement de la voie du tram qui a été retenu comme projet initial à cette programmation.

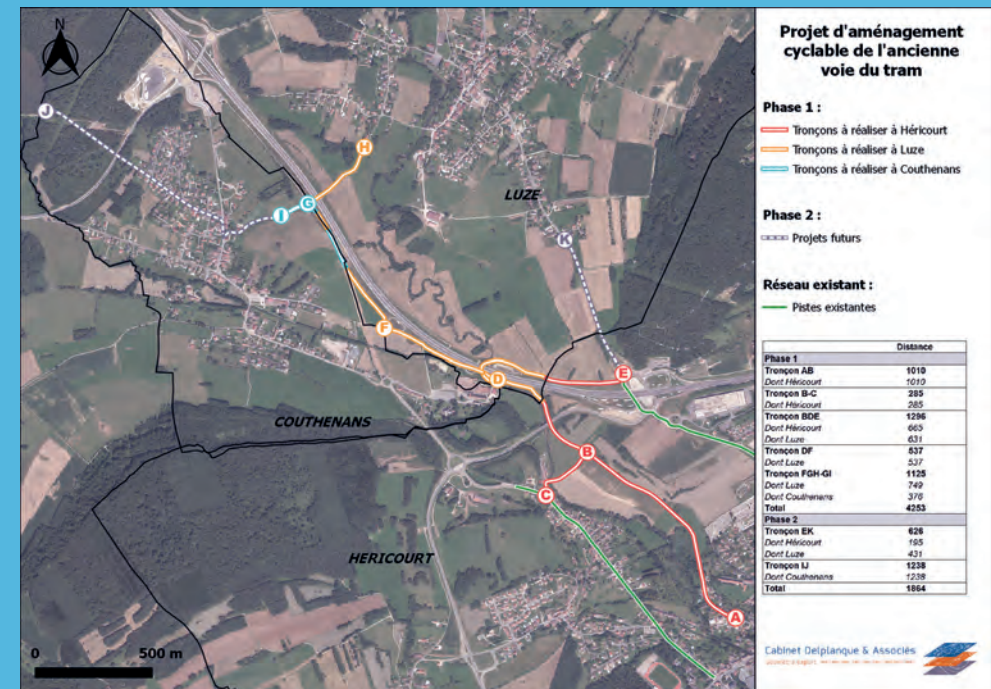
ZOOM SUR LA VOIE DU TRAM

L'aménagement de l'ancienne voie du tram consiste à créer une liaison Héricourt-Saulnot. Ce projet prévoit une première tranche de 4 253 mètres de tracés sur les communes d'Héricourt, Luze et Couthenans, dont :

- 40 mètres en site propre
- 2 892 mètres sur chemin existant
- 350 mètres sur route (marquage)

L'estimatif du coût des travaux de l'aménagement de la voie du tram s'élève à 279 696 euros HT sachant que la CCPH peut prétendre à 162 000 euros de subventions répartis de la façon suivante :

- 50 000 euros de la Région via le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD)
- 33 600 euros du Département via le Programme d'Action Concertée Territoriale (PACT)
- 78 400 euros de la DSIL



Développement économique

budget :
1 141 733 €

Le renouveau du quartier de la Tuilerie



Site de l'ancien bâtiment ASSERVIS

Dans le cadre du projet commun Ville d'Héricourt-CCPH de requalification du quartier de la Tuilerie, il restait encore un bâtiment privé de la copropriété détenu par la SCI du MOULIN à acquérir, le reste du site étant détenu par la CCPH et la Ville.

Un premier bâtiment industriel a été démolé afin de libérer l'emprise foncière où sera construit le futur bassin d'apprentissage.

Le projet global de requalification du site s'articulera autour de 3 vocations :

- Une vocation économique avec la création d'un hôtel d'entreprises ;
- une vocation de services avec la construction du bassin d'apprentissage ;
- une vocation résidentielle avec la réalisation d'un programme d'habitat.

Les études ont été confiées au cabinet Itinéraire Architecture et sont en cours pour définir le projet qui sera proposé au conseil communautaire.

La SOCAD et la SEDD deviennent SEDIA

La CCPH est liée à la SOCAD à travers deux concessions d'aménagement concernant l'aménagement des ZAC des Guinnottes 1 et 2 et la construction d'immobilier industriel au bénéfice du groupe Acier +, actuel locataire.



Le 27 juin les conseils d'administration respectifs de la SEDD (Société d'Équipement du Département du Doubs) et la SOCAD ont entériné la décision de fusionner pour constituer une Société d'Aménagement et de Construction plus forte auprès des territoires du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône et mettre en place une stratégie opérationnelle et une mutualisation des compétences et des moyens.

Le 7 novembre l'assemblée générale extraordinaire des deux sociétés a consacré l'acte ultime de fusion pour la création d'une nouvelle Société d'Économie Mixte dénommée SEDIA.

Ainsi les concessions d'aménagement de la CCPH ont été transférées à cette nouvelle société par délibération du conseil communautaire le 5 octobre.

Les Coquerilles dans la poursuite des Guinnottes

Les zones des Guinnottes 1 et 2 étant commercialisées à 90 %, la CCPH s'est engagée dans l'aménagement d'une nouvelle zone d'activité dite « les Coquerilles ». Le projet porte sur 11ha 66a situés dans la continuité de la zone des Guinnottes 2 en bordure de la 2x2 voies à Héricourt.

La CCPH est déjà propriétaire de la grande majorité des terrains. Il restait une parcelle qui a été acquise en 2017 afin de permettre la totale maîtrise de l'emprise foncière.

La réalisation de ce projet sera confiée à un aménageur par le biais d'une concession d'aménagement à l'instar de ce qui a été fait sur la ZAC des Guinnottes 1 et 2.

FISAC : la CCPH et la ville d'HÉRICOURT retenus par l'ÉTAT pour aider le commerce et l'artisanat

Le fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) est une aide de l'État qui s'ajoute à celles portées par la CCPH et la ville d'Héricourt. Cette aide vise en priorité à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.



Fin 2017, la CCPH a été retenue à l'appel à projets 2016 pour une mise en œuvre du programme à compter de 2018. Les crédits attribués par l'État sont de **41 369 €** en fonctionnement et **97 300 €** en investissement auxquels s'ajoutent respectivement **140 845 €** et **113 700 €** de subventions ville d'Héricourt et CCPH.

Signature d'un protocole d'accord avec ACIER + pour une nouvelle extension



La société ACIER + située sur la zone industrielle du Mont Vaudois a fait part à la CCPH de son intention de revoir son organisation interne en termes de flux de production en libérant 2 bâtiments loués et en projetant une 3^e extension du bâtiment de la CCPH. Ces aménagements permettront ainsi d'optimiser leur process, leur logistique et d'envisager une diversification des activités du groupe. Cette extension consistera à la création d'un hall de chargement et d'une extension d'un hall de 5 travées soit 1 086 m² nécessitant des travaux d'accessibilité et de voirie pour un coût de travaux estimé à 2,4 millions.

Après discussions, la CCPH et la SEDIA ont acté des modalités de financement et de réalisation de l'opération avec le groupe ACIER +.

La CCPH devient actionnaire de la SEM Action 70

La SEM (société d'économie mixte) Action 70 a été créée en 1990 avec pour principaux actionnaires le Département de la Haute-Saône, la Caisse des Dépôts et la Caisse d'Épargne. Elle a porté des projets d'immobilier d'entreprise et d'immobilier collectif (hôtels d'entreprises) pour favoriser l'accueil et le développement d'entreprises de toutes tailles sur le territoire de la Haute-Saône. Ainsi l'hôtel d'entreprises implanté aux Guinnottes 1 affiche complet depuis sa construction en 2011.

Or la loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les compétences des collectivités en mettant fin à la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions et en confiant la mission d'appui aux entreprises à la Région et la mission d'immobilier d'entreprises aux intercommunalités.

Afin de conserver un outil commun au bénéfice des territoires en matière d'économie d'entreprises et en accord avec les dispositions législatives, le Département a décidé de céder une partie de ses actions aux EPCI de Haute-Saône. La CCPH est entrée au capital de la SEM Action 70 pour y détenir **4,16 %** des parts.

Une journée de visites et de rencontres pour M. le Président du Département

Dans le cadre de ses « journées du territoire », Monsieur Yves KRATTINGER, Président du Département de la Haute-Saône est venu à la rencontre des acteurs de l'économie et des élus du Pays d'Héricourt le 12 septembre.



Visite de SOMECA
aux Guinnottes

Accompagné de Fernand BURKHALTER, Maire d'Héricourt et Président de la CCPH, de Martine PÉQUIGNOT, Première adjointe à la Ville d'Héricourt et Jean-Jacques SOMBSTHAY, Vice-Président de la CCPH en charge de l'aménagement du territoire et Conseiller départemental, il a visité les entreprises Souchier (ventilation industrielle), Packmat System (compactage de déchets), Cinetic Automation (automatismes industriels) et Someca (caisserie, bois industriels et emballages). Ces visites ont montré le dynamisme et la diversité des activités présentes sur le Pays d'Héricourt.

Aides à l'immobilier d'entreprises : la CCPH en tête

Afin d'être en conformité avec la loi NOTRe qui définit les compétences exclusives des Régions et des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) en matière d'aides économiques aux entreprises, il y a obligation de convention entre les Régions et les intercommunalités de leur territoire si une collectivité veut intervenir sur le champ de la compétence exclusive de l'autre.

En janvier 2017, le conseil régional s'est prononcé sur son programme d'aides économiques et a prévu d'intervenir à hauteur de 10 à 20 % selon la taille des entreprises avec un plafond d'aides de 100 000 €.

Ces aides sont cumulables avec les aides éventuelles des EPCI quel que soit leur taux d'intervention ainsi qu'avec les aides à finalité régionale (AFR) dès lors que le territoire concerné est déclaré éligible ce qui est le cas pour la ville d'Héricourt.

De son côté, le Département de la Haute-Saône a décidé de poursuivre son soutien au développement économique et a adopté un règlement d'intervention.

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt s'est immédiatement positionnée et est devenu le premier EPCI de Haute Saône à avoir contractualisé et adopté son propre règlement d'intervention.

La CCPH accorde sa première aide à l'immobilier à la Société CREATHES

La nouvelle politique d'aide à peine votée par l'assemblée communautaire que sa mise en application est immédiate.

La CCPH a pu ainsi accompagner le projet de développement de la Société CREATHES qui a décidé d'acquérir et aménager les locaux vendus par l'ADAPEI Rue Marcel PAUL à Héricourt et ainsi rapatrier son activité de Recherche et Développement en matière de microencapsulation puis développer une activité de production avec à la clef la création d'une dizaine d'emplois en 4 ans.



Locaux de l'ex ADAPEI

L'immobilier industriel, artisanal et tertiaire du pays d'Héricourt

Le Centre d'Affaires Pierre Carmien

Depuis 2008, le Centre d'Affaires Pierre Carmien est géré par la CCPH et le SIREs par le biais d'un mandat de mise en location et de gestion locative. Composé de 800 m² de bureaux disponibles à la location d'entreprises tertiaire, il est occupé à **100%** par 4 entreprises : la SA GAUSSIN, le cabinet de géomètre Delplanque et associés, la société SKILZ et la SAS FIVES CINETIC.

La salle de réunion, équipée d'un vidéoprojecteur, sono et office est de plus en plus utilisée par les entreprises pour leurs réunions de travail, leurs Conseils d'Administration ou leurs Comités d'Entreprise.

2017 en quelques chiffres

11 hectares de foncier disponible pour l'aménagement de la zone des Coquerilles
138 669 euros de subventions de l'État au titre du FISAC
1 086 m² d'extension pour le bâtiment ACIER+

L'hôtel d'entreprises

Situé aux Guinnottes 1, l'hôtel d'entreprises est géré par Action 70 qui a bénéficié d'un bail à construction.



Le bâtiment

4 cellules sont proposées à la location et elles ont toutes été occupées par la SARL HERIVIN (location de matériel des festivités), CARRIER (installation de groupe frigorifique), BHM ELECTRIC (électricité) et OKNOGROUP Fermetures (menuiserie bois PVC).

Animation périscolaire et loisirs

budget :
2 218 786 €

Accueil de loisirs, un accueil qui répond à un besoin

L'année 2017-2018 est la 5ème année de mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui se traduit par 1/2 journée d'enseignement le mercredi matin et par l'allègement du temps scolaire des enfants pour les 4 autres jours. Cette réforme doit contribuer à une politique de réussite éducative, de lutte contre les inégalités scolaires et d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Toute l'année nos équipes d'animation encadrent les enfants issus des 8 pôles périscolaires en proposant des programmes d'activités sans cesse renouvelés. 28 intervenants extérieurs viennent enrichir les temps périscolaires et extrascolaires. On compte près de 50 000 journées enfants réalisées en 2017, soit une légère baisse de fréquentation essentiellement pendant les vacances.

À l'inverse, le nombre d'inscrits à la cantine est en hausse continue et témoigne du besoin des familles et de la qualité du service proposé en liaison chaude et en régie.

En juin 2017, le gouvernement a décidé de laisser le choix aux collectivités de déroger à la semaine de 4.5 jours. En novembre, après une réunion de concertation réunissant élus, directeur d'écoles et parents d'élèves, il a été décidé de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018-2019.



Vacances de février au pôle Cadet Rousselle

61 % des enfants scolarisés ont bénéficié des activités de découverte

28 intervenants extérieurs sont venus renforcer l'équipe d'animation (en partenariat avec la Médiathèque d'Héricourt, le service des sports d'Héricourt, Ecole de musique, Tip-Top Forme, Professions Sport, Association les Polychromes)

Cuisine centrale, un service apprécié avec le cap des 100 000 repas dépassé

Un service de qualité qui se traduit par une forte augmentation de 6 763 repas (+6.65%). 101 636 repas ont ainsi été produits par notre équipe.

Nombre de repas servis par pôle

	2016	2017
Châlonvillars	7 619	7 764
Saulnot	9 754	11 374
Chenebier	5 549	5 554
Échenans	11 815	13 218
Coisevaux	21 160	22 217
Héricourt/Bussurel	38 976	41 509
Total	94 873	101 636

Pôle	Gestion
Héricourt Cadet Rousselle	CCPH
Héricourt Ploye	CCPH
Bussurel - Vyans le Val	CCPH
Châlonvillars	CCPH
Coisevaux	CCPH
Chenebier	FRANCAS
Échenans sous Mont-Vaudois	FRANCAS
Saulnot	FRANCAS



Chargement des norvégiennes avant la livraison

Bilan 2017 en quelques chiffres

- 8 pôles périscolaires
- 1 commission périscolaire
- 1 comité de pilotage
- 242 jours d'ouverture
- 49 516 journées enfants réalisées (2016 : 52946 ; 2015 : 45842)

Spécial séjours pour les enfants de 8 à 12 ans

Séjour hiver « multi activités » à Longeville Mont d'Or

Du 20 au 24 février 2017, Ce séjour « multi activités » avait pour vocation de faire découvrir aux enfants des activités multiples en rapport avec la neige. 48 enfants âgés de 8 à 11 ans ont ainsi pu découvrir le ski nordique, le biathlon avec carabines laser ou à plomb avec cibles, la randonnée à raquettes, la construction d'igloo. Les enfants ont également visité une fruitière.

Ski nordique



Biathlon avec carabines



Séjour été « découverte de la ferme et de son environnement » à Rochejean

Du 10 au 13 juillet, ce séjour à la ferme avait pour vocation de faire découvrir aux enfants différentes activités dans un environnement extérieur. Les 41 enfants inscrits au séjour ont ainsi pu s'initier à la vie de la ferme : soins des animaux, traite des animaux, fabrication de brioches. Ils ont également participé à un rallye photo, rallye plante, un grand jeu de l'oie et une soirée pizza (cuites au fournil par les enfants).

Rallye photo



Traite des vaches

Soin des animaux

La lutte contre le gaspillage alimentaire : le service périscolaire relève le défi à travers le projet « zéro déchet, zéro gaspillage »

Avec le soutien du SYTEVOM, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a décidé de se lancer dans la quête de la réduction du gaspillage alimentaire en se portant site pilote sur l'ensemble du territoire de la Haute-Saône.

Après une phase d'audit, les équipes ont été sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire et ont pu bénéficier de formation :

- Pour l'équipe de cuisine : deux formations se sont déroulées : l'une sur le grammage et l'autre sur le mode de cuisson ;
- Pour l'équipe d'animateurs et agents de restauration : il s'agit d'acquérir des méthodes pour mettre le bon grammage dans l'assiette.



Tourisme
Cadre de vie
Patrimoine

budget :
60 922 €

Entretien des sentiers de randonnée, un engagement constant !

Les bénévoles du Club de randonnée des SGH entretiennent les 16 sentiers de la CCPH tout au long de l'année. Ils ont réalisé le petit nettoyage, la vérification de l'état du balisage, le remplacement des plaquettes manquantes, la réfection de la signalétique directionnelle dégradée et le contrôle de l'état des ouvrages mis en place (pont pour franchissement de ruisseaux, passage de clôtures, main courante, ...) sur l'ensemble des sentiers de randonnée.

Il n'y a pas eu de gros travaux pour l'entretien des sentiers, cependant, la CCPH a prévu un forfait « débroussaillage » avec Érige, entreprise d'insertion spécialisée dans la préservation du patrimoine et de l'environnement. Cette année, ce sont les sentiers de Champey, Étoyon, Brevilliers et Héricourt qui ont été débroussaillés en priorité.



Sentier d'Étoyon

Rénovation du fort



Parcours pédagogique : une étude de faisabilité réalisée par l'ONF

La rénovation du parcours pédagogique, situé sur le sentier de la Pierre Plate (circuit 12 du topoguide), a été décidée en 2016. En effet, ce parcours est dégradé et ne présente plus de réel intérêt malgré ses multiples curiosités.

L'ONF a été missionné afin de réaliser une étude de faisabilité qui a été restituée en novembre 2017. Cette étude propose 3 scénarii et l'un d'entre eux devra être retenu par la commission. La CCPH a prévu un budget de **32 000 €** tout compris pour la réhabilitation du sentier.

Rénovation du Fort du Mont Vaudois : la dixième tranche soldée

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient les travaux de rénovation du Fort du Mont Vaudois. La dixième tranche, qui concerne des travaux de sécurisation de la cour d'honneur, a été soldée en 2017. La CCPH a apporté son soutien financier à hauteur de **5 792,50 €**.

2017 en quelques chiffres

- 112 topoguides vendus
- 124,40 Kilomètres de sentiers à la charge de la CCPH
- 16 sentiers balisés

Environnement Déchets

budget :
1 727 380 €

Ordures ménagères

Conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers, le service de collecte voit son activité présentée chaque année dans un rapport spécifique sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Aussi seul un extrait de ce rapport est présenté ici.

La collecte des déchets est assurée en régie par les services de la Communauté de Communes, leur traitement est délégué au SYTEVOM.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe.

Synthèse des tonnages 2016/2017

Type de déchets	Tonnages 2016	Tonnages 2017	ÉVOLUTION
Ordures ménagères	3 068,12	3 051,08	- 17,04 tonnes
Tri en porte à porte Héricourt	1 212,87	1 379,13	+ 166,26 tonnes
PAV verre	708,20	733,64	+ 25,44 tonnes
Déchetteries	6 464,93	5 664,53	- 800,40 tonnes
Total	11 454,12	10 828,38	- 625,74 tonnes

2017 en quelques chiffres

142,08 Kg d'OMR par habitant contre
151,72 Kg par habitant en 2016
166,26 tonnes de plus en tri sélectif
en porte à porte soit **+13,71 %**
par rapport à 2016
75 414 entrées en déchetterie
d'Héricourt
14 407 entrées en déchetterie
de Saulnot

Composteurs

Depuis 2007, les ménages peuvent acquérir jusqu'à 2 composteurs, en bois ou en plastique, au tarif de 20 € l'unité.

Au total **1 773** foyers (dont **65** en 2017) ont été dotés sur le secteur de la Communauté de communes ce qui correspond à **2 176** composteurs (dont **76** en 2017).

Points forts de l'année :

Tous déchets confondus, malgré l'augmentation de la population communautaire en lien avec l'intégration au 1^{er} janvier 2017 de 4 nouvelles communes, une baisse des tonnages est constatée : 10 828.38 tonnes ont été collectées en 2017 contre 11 454.12 tonnes en 2016 (-5,46 %) soit 504.23 kg/habitant en 2017 et 566.42 kg/habitant en 2016.

Les Ordures ménagères résiduelles sont en baisse de 9,64 kg par habitant soit une baisse de 6.35 % par rapport à 2016 ce qui représente seulement 142.08 kg par habitant pour l'année 2017 contre 205.05 kg en 2013.

La Collecte sélective en porte à porte est en hausse de 13.71 % soit + 166.26 tonnes. Cette hausse s'explique par une augmentation de la population (+ 4 nouvelles communes) et une meilleure prise en compte des consignes de tri.

On constate une augmentation des taux de refus (+ 10 % en 2 ans) à l'identique des constats effectués sur l'ensemble du périmètre du Sytevom. Cette augmentation est en partie due à l'ouverture des consignes de tri et à la présence nombreuse de déchets imbriqués ou ensachés.



Le conseil communautaire avait acté d'une baisse de la tarification (-3 % pour tous sur la part fixe). En moyenne, l'utilisateur qui trie bien (près de 70 % des foyers) a bénéficié d'une baisse comprise entre 3 % et 17 %.

À noter que suite à la mise en place de la REOMI, il avait été décidé au 1^{er} janvier 2017 de ne collecter les OMR que tous les 15 jours dans les villages, puis d'étendre cette organisation à la ville d'Héricourt au 1^{er} janvier 2018.

Une analyse a été conduite concernant les fréquences de présentation des bacs sur la ville d'Héricourt au cours de l'année 2017, les conclusions favorables de cette étude et la qualité du rapport remis au CODERST ont conduit les services de l'État à rendre fin décembre 2017 un avis favorable à la collecte des OMR tous les 15 jours sur Héricourt.

Points à retenir :

- Intégration des communes de AIBRE, LAIRE, LE VERNY et BELVERNE soit **1 253** habitants de plus
- Collecte des OM des villages en C 0,5
- Tous déchets confondus, **10 828,38** tonnes ont été collectées en 2017 contre **11 454,12** tonnes en 2016 (- **5,46** %) soit **504,23** kg/habitant en 2017 et **566,42** kg/habitant en 2016
- **17,04** tonnes d'OMR de moins traitées par rapport à 2016
- **142,08** Kg d'OMR par habitant contre **151.72** Kg par habitant en 2016
- **166,26** tonnes de plus en tri sélectif en porte à porte
- **16 697** bacs sur le parc de la CCPH
- **2 176** composteurs achetés depuis 2007 dont **73** en 2016
- **11 826** abonnements
- **24 500** factures éditées, **681** mandats et **272** titres
- **1 467 209,71** € réalisés au budget 2017

Étude eau et assainissement, une nouvelle compétence ?

En prévision de l'éventuel transfert des compétences « assainissement » et « eau potable » aux EPCI à fiscalité propre, la CCPH a décidé de lancer une étude préalable à ces transferts de compétences.

Une procédure de consultation a été engagée cette année et c'est le bureau d'études KPMG / SAFEGE



qui a été retenu pour un montant du marché de **92 200** € HT avec deux tranches conditionnelles consistant à l'accompagnement du transfert de compétence et au transfert de la compétence incendie et secours. L'Agence de l'eau a accordé une subvention de **71 592** €, soit une aide de **80** %, dans le cadre de son appel à projet « Transfert des compétences eau et assainissement » auquel la CCPH a répondu.

Lancement des travaux de la nouvelle déchetterie

Les travaux de la nouvelle déchetterie, sous maîtrise d'ouvrage SYTEVOM, ont débuté le 11 septembre par les travaux de terrassement. Cette déchetterie de nouvelle génération est conçue avec le souci de répondre aux exigences des usagers et conformément aux normes environnementales en vigueur.

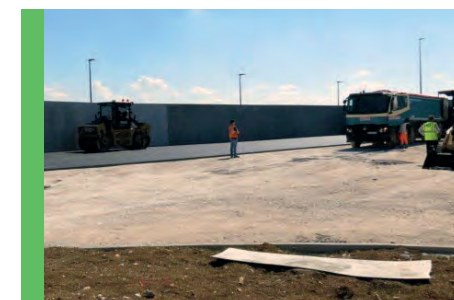
La parcelle d'une surface de 12 015 m² au Champ de la Combe à Héricourt acquise par la CCPH a été rétrocédée pour partie au SYTEVOM. Les quais accueilleront 12 bennes et de nouvelles filières seront créées et valorisées avec des bennes dédiées au plâtre, polystyrène ou huisseries.

Une ressourcerie permettant la collecte d'objets qui seront réparés, reconditionnés et vendus, et

une végéterie, pour la dépose de végétaux seront aménagées.

Le trafic usagers sera sécurisé avec la séparation avec les flux poids lourds et un contrôle d'accès par badge sera mis en place. L'ouverture est prévue pour le 2^e trimestre 2018.

La CCPH, outre l'acquisition foncière, prend en charge les VRD dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Delplanque et associés.



Habitat et énergies renouvelables

budget habitat : 61 883 €

Habitat 2020, un bilan stable

2017 en quelques chiffres

- 122 nouveaux contacts**
- 51 logements subventionnés**
- 26 785 € de subvention de la CCPH**
- 47 % des projets localisés sur Héricourt**
- 95 % des contacts sont des propriétaires occupants**
- Montant moyen de travaux par logement : 13 921 €**
- 9 permanences assurées**
- Gain énergétique moyen de 38 % après travaux**

En tant que signataire du contrat territorial d'objectif « HABITAT 2020 », la CCPH s'investit depuis plusieurs années déjà dans l'amélioration de l'Habitat sur son territoire. Pour ce faire, elle finance diverses actions qui permettent aux propriétaires occupants et aux bailleurs locatifs privés de réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat.

Les objectifs suivants, spécifiques au contrat, sont définis comme prioritaires :

- La promotion du programme HABITER MIEUX aussi bien pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs.
- La prise en compte des besoins des propriétaires âgés et/ou handicapés dans la cadre de l'adaptation préventive et curative des logements.
- La prise en compte des demandes des propriétaires dans le cadre de l'opération « façades ».
- La promotion et le développement d'un parc de logements locatifs conventionnés.

Les aides de la CCPH apparaissent comme des aides complémentaires aux aides de l'ANAH et du Département.

Il est à noter que dans le cadre de la réforme territoriale, les communes de Belverne, Aibre, Laire et Le Vernoy font partie intégrante de la CCPH et peuvent de ce fait prétendre aux aides attribuées via l'opération HABITAT 2020.

En 2017, 51 dossiers ont été déposés générant à eux seuls plus de **700 000 €** de travaux et mobilisant **342 000 €** de subventions dont **26 785 €** apportées par la CCPH.

Bilan habitat 2020 - année 2017								
	Habiter mieux	Autonomie	Double compte	Façade	Propriétaire bailleur	Autonomie préventive		
Nombre de dossiers déposés	20	13	8	7	1	2	Total dossiers	51
Montant travaux	297 381,31 €	89 732,40 €	204 849,20 €	72 940,12 €	38 681,00 €	6 393,00 €	Total travaux	709 977,03 €
Subventions autres financeurs	179 241,00 €	46 175,00 €	82 127,00 €	0 €	7 696 €	0 €	Total autres financeurs	315 239,00 €
Subventions CCPH	10 000,00 €	0 €	7 800 €	5 405,00 €	2033,00 €	1 547,00 €	Total CCPH	26 785,00 €
Total subventions CCPH + financeurs	189 241,00 €	46 175,00 €	89 927,00 €	5 405,00 €	9 729,00 €	1 547,00 €	Total subventions	342 024,00 €

En 2017, une campagne de communication a permis d'informer les propriétaires occupants mais également l'ensemble des partenaires concernés que des subventions étaient potentiellement mobilisables.

Le programme Habiter mieux fonctionne particulièrement bien sur le territoire de la CCPH.



Résidence Organdis

Soutien aux projets des bailleurs sociaux : 58 logements soutenus

Dans le cadre de la politique Habitat et du contrat PACT du Département, la CCPH s'est engagée à participer financièrement à la production de logements locatifs des bailleurs sociaux afin de soutenir la production de logements.

La CCPH accorde une aide de **3 000 €** par logement, la commune d'accueil **2 000 €** et le Département **5 000 €** soit une aide globale de **10 000 €** par logement.

Ainsi, en 2017, la CCPH s'est positionnée pour accompagner le projet de 4 logements porté par HABITAT 70 sur la commune de Mandrevillars à hauteur de **12 000 €** et un premier acompte de **21 000 €** a été versé pour l'opération ORGANDIS sur la commune d'Héricourt.

Énergies renouvelables :
14 500 €

Le Pôle énergie au service des professionnels du bâtiment

Depuis 2009, le Pôle énergie a pour objectif de mutualiser les moyens techniques et financiers nécessaires à la rénovation thermique BBC et il accompagne et assure la montée en compétences des professionnels du bâtiment.



Au cours de l'année, plusieurs événements sont organisés :

• Les rendez-vous du bâtiment innovant

Des cycles de rencontres thématiques dédiés aux professionnels du bâtiment. L'objectif est de fidéliser par la régularité.

• Les formations innovantes

Elles permettent aux stagiaires de découvrir les techniques liées à l'efficacité énergétique et à la Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB). La CCPH apporte chaque année son soutien financier au Pôle énergie par le biais d'une subvention de **9 000 €**.

Plusieurs communes de la CCPH passent au zéro pesticide

En 2016, six communes (Châlonvillars, Champey, Chenebier, Echenans, Trémoins et Saulnot) ont décidé de mettre en œuvre une démarche de réduction de l'emploi de produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces communaux. Un groupement de commandes a été mis en place par la CCPH et la FREDON Franche-Comté a été choisie pour mener cette étude.

La Ville d'Héricourt avait déjà engagé la même démarche avant même que ce groupement ait été constitué.

Les plans de désherbage, constitués d'un état des lieux des pratiques des communes, ont été effectués et des préconisations ont été faites aux communes pour l'année en cours. Ainsi en fin d'année un bilan n+1 a été restitué aux communes afin qu'elles poursuivent leur démarche de réduction voir de suppression de l'usage de ces produits.

À l'issue de ces deux années d'étude, les six communes ont abandonné l'usage des produits phytosanitaires



Fontaine à Chenebier

Développement culturel et sportif

budget :
1 844 603 €

Signature d'un contrat territoire lecture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Depuis plusieurs décennies, l'État et les collectivités territoriales tissent des partenariats étroits pour favoriser le développement de la lecture et réduire les inégalités d'accès à la culture notamment grâce aux bibliothèques qui constituent l'un des premiers équipements culturels de proximité.

Afin de renforcer leur présence et leur action territoriale l'État propose depuis 2010 aux collectivités locales le dispositif des contrats territoire-lecture.

Les contrats territoire-lecture ont notamment pour objectif de favoriser une conception de la bibliothèque comme lieu de vie et de ressources, le plus ouvert possible pour tenir compte des rythmes de vie de tous les habitants, fonctionnant en réseau avec d'autres services à la population et impliqué dans des partenariats diversifiés.

Depuis son transfert à l'intercommunalité, la Médiathèque François Mitterrand œuvre au développement de ses publics par la mise en œuvre d'une offre de services innovants (ludothèque), d'une politique d'animation ambitieuse et du développement de partenariats transversaux, notamment avec d'autres services de la collectivité.



Enlivrez-vous

Engagée depuis sept ans dans la diversification de ses propositions dans les champs de l'action culturelle et de l'animation, la médiathèque intercommunale François Mitterrand tente de conquérir de nouveaux publics et de les fidéliser. Ainsi, depuis 2010, le nombre de ses emprunteurs actifs a progressé de **+72 %**, le nombre de livres empruntés est passé de 50 000 à 125 000 par an. Ces résultats positifs n'auraient pu être possibles sans un travail soutenu dans le domaine de l'animation. La médiathèque a d'ailleurs reçu une reconnaissance de ces actions par l'obtention du Prix de l'animation des bibliothèques francophones (décembre 2016).

Encouragée par ces résultats et cette reconnaissance nationale, la médiathèque a décidé de construire un projet visant à développer l'éducation artistique et culturelle et à favoriser les pratiques de création. Le projet intitulé « Écritures graphiques », par une nouvelle approche du livre, de l'illustration et du graphisme, lui permettra d'atteindre des groupes d'habitants qui ne comptent pas encore au nombre de ses usagers,

soit en raison de leur éloignement géographique, soit du fait de leur situation personnelle. En créant des partenariats transversaux avec des structures d'autres champs publics présentes sur le territoire, et en proposant à ses futurs usagers des services croisant des préoccupations culturelles, artistiques, sociales et éducatives, la médiathèque jouera ainsi plus avant son rôle d'équipement intercommunal.

Ainsi le 4 Juillet 2017, Fernand Burkhalter, Président de la CCPH, a signé un contrat

territoire-lecture avec le Directeur Régional des Affaires Culturelles. Il est conclu pour une durée de trois ans (2017-2018-2019) et prévoit que l'État apporte une subvention de fonctionnement de **10 000 €** par an pour aider à sa mise en œuvre opérationnelle.

La signature de ce contrat témoigne de l'engagement qualitatif de notre médiathèque et de la reconnaissance de notre service par la DRAC.



Ouverture d'HERILAB : Fab Lab de la micro-édition artistique

Élément central du projet « Écritures graphiques », la Médiathèque a ouvert au public le 01 Octobre 2017, à l'occasion de la manifestation « Enlirez-vous », Hérilab, Fab Lab dédié à la micro-édition, de la reliure artisanale à l'impression graphique d'œuvres artistiques sur supports papier.

Ce nouvel outil est la pièce maîtresse des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat Territoire Lecture. Il permet de :

- Développer l'Éducation Artistique et Culturelle et permettre aux publics de se constituer, dans les domaines de l'écriture et des arts graphiques,

Le Fab Lab à l'occasion
d'Enlirez-vous



une culture personnelle riche, de développer et renforcer leur pratique artistique et de permettre la rencontre avec les artistes et les œuvres. L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le Pays d'Héricourt propose de multiples activités de pratiques, de valorisation axées sur les arts vivants, mais peu sur les arts plastiques. La médiathèque comble grâce à cet outil une partie de ce déficit.

- Favoriser la création artistique. La mise en place d'Hérilab permet d'impulser la création d'œuvres nouvelles réalisées intra-muros, basées sur l'identité artistique et technique du projet « Écritures Graphiques »

La spécificité d'HERILAB :

Le Fab Lab de la Médiathèque est thématique, il permet la mise à disposition de machines et d'outils pour :

- La réalisation d'impressions artisanales et numériques (matériel : presses à estampes, table de sérigraphie, traceur d'impression numérique, traceur de découpe...).
- La réalisation de reliures faisant appel aux techniques traditionnelles (matériel : étai à endosser, couseur, cisaille, fers à dorer...) mises au service de productions esthétiquement contemporaines.
- L'élaboration et la construction d'objets (livres, boîtes...) réalisés à partir de matériaux issus de l'industrie du papier.



Espace Herilab à
la médiathèque

La création de cet atelier a permis la mise en œuvre de multiples partenariats et d'impliquer - à plusieurs niveaux - des publics variés :

- Animations d'ateliers avec les publics prioritaires du Contrat Territoire Lecture, mais aussi le public déjà usager du service.
- Mise à disposition du Fab Lab auprès des particuliers, des établissements scolaires, des associations...
- Création de liens avec des artistes professionnels.

Accueil de Marianne Mispelaëre en résidence artistique

Confronter les usagers de la Médiathèque à des artistes professionnels est une des missions développées dans le cadre du projet « Écritures graphiques ». Ainsi, la Médiathèque a accueilli la jeune et très prometteuse artiste Marianne Mispelaëre pour une résidence d'une durée d'un mois à l'automne 2017. Diplômée des beaux-arts, exposée à l'international et dans des musées français prestigieux (Palais de Tokyo à Paris, Centre Pompidou à Metz...), Marianne Mispelaëre a animé des ateliers artistiques dans plusieurs écoles primaires du Pays d'Héricourt, au Lycée L. Aragon et à la Mission locale. Elle a également produit plusieurs œuvres à Hérilab, accompagnée par notre animatrice arts graphiques à la Médiathèque. Une partie de ces œuvres réalisées à la Médiathèque a été dévoilée au public à l'occasion de son exposition personnelle au Palais de Tokyo début 2018 à Paris.



Atelier artistique

2017 en quelques chiffres

31 600 livres, 2 100 jeux et 2000 documents multimédias empruntables
2 900 livres et 290 jeux achetés
125 000 documents empruntés
2 624 emprunteurs actifs
85 % des emprunteurs habitent le Pays d'Héricourt
158 communes de résidences différentes pour les usagers emprunteurs
5 040 joueurs aux jeux vidéo

École de musique

Un établissement d'enseignement en bonne santé

Fort de ses 325 élèves encadrés par 22 enseignants, l'École de Musique se positionne encore et toujours comme un établissement reconnu par ses pairs dans l'Aire Urbaine et même au-delà. Son transfert en 2016 de la Ville d'Héricourt à la CCPH n'a en rien bousculé son fonctionnement, au contraire, et nul ne peut contester ce choix politique qui était justifié. Les chiffres actuels parlent d'eux-mêmes : sur 297 élèves résidant sur le territoire de la CCPH, 129 sont héricourtois et 168 proviennent des villages.

Enfin fort du soutien de la CCPH, de la Ville d'Héricourt et du Conseil Départemental, cet équipement culturel continue de faire preuve de dynamisme et de richesse culturelle tant sur le plan de l'enseignement artistique que sur le plan des projets musicaux proposés.



Cours à l'École de musique

2017 : Une année riche en événements musicaux

L'école a en effet porté plus de 60 projets musicaux ou pédagogiques divers : auditions de classes, concerts d'orchestres, conférences ou master-class avec des invités de haut niveau, des projets portés par l'École de Musique, des présentations d'instruments aux enfants des écoles, des spectacles montés par les ensembles Burlesques, Choreia, ou l'orchestre d'harmonie.

Ces actions musicales ont pu profiter aux élèves bien sûr mais aussi à tous les publics.



Ensemble burlesque

Des projets forts soutenus par la CCPH

L'École de Musique a proposé encore cette année des actions d'importance destinées à des publics divers. Les spectacles des ensembles Burlesques (« Les Burlesques chantent in English... ou presque ! ») et Choreia (« Made in England ») s'adressaient à tous les publics, les conférences, master-class et concerts liés à la commémoration des 350 ans de la mort du compositeur Johann Jacob Froberger ont intéressé bon nombre de passionnés d'histoire et de musique ancienne, alors que le spectacle « Boucle d'or et les trois ours », proposé par les professeurs de l'école, a ravi les petits des écoles maternelles.

Les enfants ne sont pas oubliés

L'école continue de proposer aux enfants des écoles maternelles et primaires des animations musicales destinées à leur permettre de découvrir les instruments de musique. Pour ce faire, plusieurs actions ont été organisées : des portes ouvertes aux écoles (les enfants se déplacent à l'École de Musique), des présentations et essais d'instruments dans les locaux de l'école, ou directement dans les groupes scolaires (les professeurs font alors le déplacement), les deux portes ouvertes annuelles en juillet et septembre, des initiations gratuites qui permettent aux enfants de découvrir un instrument pendant plusieurs semaines, sans oublier le travail et les actions efficaces de l'intervenante en milieu scolaire.



Découverte des instruments

Une vie musicale intense

Au-delà des heures d'enseignements, l'école et les enseignants s'attachent à privilégier les pratiques collectives. On ne peut en effet concevoir qu'un élève apprenne la musique pour jouer seul chez lui, alors qu'il va s'épanouir davantage et acquérir des qualités et compétences nouvelles au sein des orchestres ou des ensembles musicaux divers. Le nombre d'auditions ou concerts (26 auditions de classes, 8 concerts des orchestres entre autres) est significatif, tout comme l'engagement des professeurs pour préparer tous les projets. Ils font preuve de beaucoup d'abnégation et de dynamisme et ces qualités rejaillissent sur les élèves, les parents, ou l'école. Ce travail et ces moments musicaux ont permis de colporter l'image de l'école et de la collectivité dans toute la région : Audincourt, Beaucourt, Delle, Montbéliard, Melisey, Rougemont-le-Château, Vesoul ou Kingersheim. Sans oublier bien sûr les villages de la Communauté de Communes.

Concert de l'orchestre d'harmonie



Des liens renforcés avec l'orchestre d'harmonie

Le travail de toute l'équipe s'est concentré également sur le renforcement des liens existants entre l'école et l'Orchestre d'Harmonie de la Ville d'Héricourt, autre « vitrine » importante de la politique culturelle des élus municipaux et communautaires. Ce travail porte ses fruits car en septembre, 16 jeunes élèves de l'École de Musique ont intégré les rangs de l'orchestre dans les différents pupitres.

2017 est donc un « bon cru » et lorsque ces jeunes seront à même de surmonter les difficultés des œuvres inscrites au programme de l'orchestre d'harmonie, celui-ci s'en trouvera renforcé sur le plan musical.

Une structure familiale ou convivialité voisine avec professionnalisme

Parents et élèves se plaisent à l'École de Musique et apprécient l'ambiance conviviale qui y règne. Deux atouts importants expliquent cela. Avec 325 élèves, la taille de la structure est de type « familiale » aux dires des parents, et tout le monde se croise et se côtoie dans une ambiance sympathique lors des projets musicaux. Un autre atout fort pour l'école : la qualité de l'équipe enseignante et la bonne entente qui règne entre les professeurs. Là aussi les parents et les élèves s'accordent à dire qu'ils le ressentent ou que cela rejaillit sur l'ambiance de l'école. L'enseignement musical est assuré avec beaucoup d'exigences et de professionnalisme mais dans une ambiance détendue. Les professeurs et l'équipe administrative restent en effet très vigilants pour que les enfants s'épanouissent et se sentent bien dans l'école et dans leur pratique de la Musique.

2017 en quelques chiffres

329 élèves
129 résident à Héricourt, **168** dans la CCPH et **28** à l'extérieur
 Une moyenne d'âge de **22** ans avec des élèves âgés de 4 à 76 ans
185 filles pour **140** garçons
195 élèves ont suivi des cours de solfège et **232** les cours d'instrument
206 élèves en pratiques collectives
9 775 heures d'enseignement auxquelles il faut ajouter plus de **750** heures de préparation des projets
62 projets musicaux différents
 Environ **7 505** personnes dont **1817** enfants ont pu profiter des différents projets de l'École de musique.

La saison culturelle

La CCPH subventionne diverses associations afin qu'elles proposent des événements devenus incontournables comme :

*Alia MENS
(Musique et mémoire)*



*Le masque des fous
(Musiques en Pays d'Héricourt)*



*Chœur et orchestre
du Collège*



Équipements sportifs communautaires

La CCPH gère plusieurs équipements sportifs (Le terrain synthétique de Brevilliers, le Centre Sportif Intercommunal André Girard et le plateau sportif du Collège Pierre et Marie CURIE) qui font l'objet chaque année de nombreuses demandes d'utilisations de part des associations de la CCPH.

Le terrain synthétique de Brevilliers



Rénovation du terrain de football stabilisé

Utilisé régulièrement par les clubs de foot de la CCPH et par les élèves du Lycée Aragon en période hivernale, le terrain de football stabilisé a été rénové. Ainsi en septembre, les travaux ont permis de redonner au sol sa souplesse et sa perméabilité pour une utilisation optimale pour les joueurs.

Un nouveau bassin pour apprendre à nager

En réflexion depuis plusieurs années, la construction d'un nouveau bassin d'apprentissage a débuté en octobre pour une durée d'un an.

Implanté sur le site de l'ancienne filature, face au groupe scolaire Grandjean, le nouveau bassin répond à l'ensemble des directives de l'Éducation Nationale en matière d'apprentissage de la natation, tant sur le plan des moyens matériels et techniques que sur le plan des moyens humains. La réalisation de ce nouvel équipement structurant va nécessiter un investissement d'1,6 millions d'euros subventionné à 80 % (État, Région et Département).

Exclusivement dédiée à l'apprentissage de la natation dans un cadre scolaire, ce nouvel équipement d'une surface globale de 852,12 m² comptera deux bassins (l'un de 9 X 9 m et l'autre de 12,60 x 6,40 m avec une profondeur de 1,25 m) qui ont été conçus pour accueillir chacun une classe entière.



Le chantier du futur bassin

Un troisième gymnase au champ de foire

Ce troisième gymnase situé sur l'emprise de l'ancien champ de foire à Héricourt a pour vocation de désengorger le Centre Sportif Intercommunal André Girard et le Gymnase de la Halle Cerdan et de proposer de nouveaux créneaux aux clubs sportifs de la CCPH (basket, futsal, volleyball, badminton...).

Équipé de tribunes d'une capacité de 262 places dont six réservées aux Personnes à Mobilité Réduite, le nouveau gymnase permettra l'organisation de compétitions départementales ou régionales.

L'investissement pour la construction de cet équipement est de 1,95 Millions d'euros subventionné à **70 %** (État (DETR, contrat de ruralité), Région, Département et fonds européens).

Construit selon les normes BBC (Bâtiment basse Consommation), il sera mis en service au 4^e trimestre 2018.



Le gymnase en construction

Petite enfance

budget :
552 286 €

Le service Multi-Accueil

Avec 30 places agréées au sein d'un équipement neuf et moderne, ce sont 120 enfants différents qui ont fréquentés le multi-accueil en 2017 entre accueils réguliers et occasionnels.

Équipement intercommunal, les enfants proviennent de 18 communes différentes de la CCPH.

Avec un taux d'occupation de **72 %** conforme aux exigences de la CAF, le multi-accueil a comptabilisé 45 857 heures de présence enfant.

2017 en quelques chiffres

46 888 heures facturées

231 jours d'ouverture

120 enfants différents accueillis
ce qui correspond à **111** familles

Tarif moyen 2017 : **1,32** euros

51 enfants inscrits sous le seuil
de pauvreté (tarif < 1 euro)

soit **42,5 %**



L'hiver

Le projet pédagogique

De janvier à juillet, le thème pédagogique était celui des quatre saisons (automne, hiver, printemps et été). Un ensemble d'activités d'éveil a été proposé en ce sens favorisant l'ouverture sur le monde qui nous entoure.

Puis, dans le but de favoriser l'éveil du jeune enfant dans un bain de langage, à partir de septembre 2017, le projet pédagogique annuel s'est orienté autour du conte sous toute ses formes. Nous avons décidé en équipe de visiter durant l'année trois contes principaux et d'ouvrir sur d'autres histoires qui se rapprochent du thème.

De septembre à décembre, les enfants ont découvert le nouveau projet pédagogique autour de l'histoire du petit chaperon rouge (adapté aux plus petits) grâce à différents support : Livres, livre tissus, marionnettes.



L'été et la fête de la musique

Ce thème est devenu en quelque sorte notre fil rouge, nous permettant de proposer des ateliers d'éveil de différente nature : éveil moteur (jeux de cache-cache avec « promenons-nous dans les bois... »), éveil sensoriel (peinture, encres, collages...), éveil cognitif (collage d'atelier type puzzle en vue du « schéma corporel »), éveil au langage (sorties d'éveil aux contes à la médiathèque et aux RPAM).

Collages



Découverte du schéma corporel

En plus de notre fil conducteur, d'autres ateliers d'éveil ont été proposés tout au long de l'année (jeux extérieurs dans la neige, parcours de motricité pour les petits, peinture sur vitres, réalisation de pots de chocolats de fin d'année...) et les moments festifs ont ponctué l'année (semaine petite enfance, anniversaires, carnaval, chasse aux œufs, goûter festif de l'été et goûter de fin d'année avec les familles) et des partenariats avec les acteurs ont été mis en place (visite de l'école maternelle avec l'école Gabriel Paris, accueil d'enfants porteurs de handicap avec le SESSAD d'Héricourt).



Goûter de fin d'année avec les familles



Visite de l'école Gabriel Paris



La chasse aux œufs



Parcours de motricité libre pour les petits

Les actions communes aux deux services du Pôle Petite Enfance :

La magie des histoires avec l'association « À la lueur des contes »

La conférence « 3-6-9-12 apprivoiser les écrans et grandir »



Petit concert pour fêter l'été
avec les jeunes de l'école
de musique intercommunale



Avec M. DURIS, psychologue et disciple du spécialiste français de la question M. Serge TISSERON, une conférence très attendue, très appréciée et faisant état d'une participation record de 102 personnes. Une soirée organisée conjointement entre les deux services du Pôle et le service de la médiathèque dans l'objectif de proposer des actions communes pour soutenir et informer les familles sur des thématiques autour de la parentalité.

Le spectacle de fin d'année : « Le petit bruit »

*Moment de pur plaisir
et d'éveil musical pour les enfants
avec la compagnie « Badabule ».*



Les temps de jeux
et d'éveil musical en commun
dans le parc extérieur
du Pôle



Le « rendez-vous
des familles »
s'est déroulé
du 13 au 20 mai 2017

Les ateliers d'éveils aux histoires et de jeux dans les locaux de la médiathèque



*Des ateliers nombreux
et variés ont permis aux familles,
assistantes maternelles et enfants
de partager des moments de plaisir,
de convivialité mais aussi de faire de
nouvelles découvertes.*



Une optimisation de la participation aux temps d'animation

Le fonctionnement des temps d'éveil en groupes alternés au fur et à mesure des trimestres a permis d'optimiser la participation d'un maximum d'enfants et d'assistantes maternelles et de répondre au mieux à la demande croissante de participation.

Ainsi, en 2017, ce sont 36 assistantes maternelles différentes qui ont participé tout au long de l'année aux temps d'éveils collectifs avec les enfants qu'elles accueillent, chacune à son rythme en fonction de ses possibilités et de ses envies.

Le service Relais Parents Assistantes Maternelles

	2015	2016	2017
Enfants	597	643	731
Assistantes maternelles	955	1045	1159

Des temps d'animations hebdomadaires adaptés aux tout petits avec comme ligne conductrice la manipulation, les transvasements, la pédagogie Montessori adaptée au tout petit ou encore la motricité libre ...

2017 en quelques chiffres

- 64** ateliers d'éveil
- 6** ateliers d'éveil à la lecture
- 28** ateliers d'éveil psychomoteur
- 1** spectacle et **1** goûter de fin d'année
- 1** semaine départementale de la parentalité
- 1** conférence en partenariat avec la médiathèque et le service multi-accueil
- 4** ateliers créatifs en soirée à destination des assistantes maternelles
- 10** assistantes maternelles parties en formation continue
- 196** assistantes maternelles en activité
- 284** familles différentes ont pris contact au moins une fois avec le service
- 123** assistantes maternelles différentes ont pris contact au moins une fois avec le service
- 6** nouvelles agréées (dont **2** pour les villages du Doubs rattachés au RPAM en **2017**)
- 699*** places potentielles d'accueil (dont une partie réservée uniquement à des enfants de **3 à 18 ans**).
- 437** enfants de 0 à 6 ans accueillis chez une assistante maternelle de la CCPH**

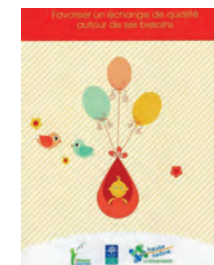
*Dont 36 places pour les 4 nouvelles communes rattachées cette année à la CCPH
 **Chiffres CNAF N-1

Les temps d'éveil psychomoteur ont lieu tous les 15 jours dans les locaux du service, avec une intervenante extérieure.

Les temps d'éveil aux histoires ont été revisités cette année. Ainsi, à tour de rôle les animatrices du Relais, une personne de l'équipe du service multi-accueil et la référente de la médiathèque ont raconté des histoires en s'appuyant sur des supports et techniques variées. Une mention toute particulière aux histoires de « Monsieur Pouce » qui ont ravi les plus jeunes.

Un livret d'accueil départemental

L'équipe du Relais a participé cette année au groupe de travail départemental, partenariat étroit entre la PMI et le réseau des RPAM, qui a permis l'élaboration de ce nouveau support ayant pour objectif principal d'aider les familles et les assistantes maternelles à échanger sur les besoins des jeunes enfants et les attentes de chacun.



Les assistantes maternelles et la formation continue

10 assistantes maternelles ont choisi d'utiliser leurs droits à la formation continue cette année avec l'envie d'acquérir de nouvelles compétences et de valoriser la qualité de leur travail. Ainsi, le service RPAM a pu proposer l'organisation de deux stages dans ses locaux :

- Éveil de l'enfant, découverte de la pédagogie Montessori
- Préparation du certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST) dans le cadre de la prise en charge de jeunes enfants.

Des actions variées



Atelier création d'un Quietbook



Création de meubles en carton



Le groupe de travail qui a réuni la CAF, la PMI et les Relais dans le cadre du schéma départemental a souligné une tendance à la baisse du nombre d'assistantes maternelles sur l'ensemble de la Haute-Saône et un vieillissement de cette population active.

Au niveau du périmètre de la Communauté de Communes du Pas d'Héricourt cette baisse est significative sur les 7 dernières années. Elle semble liée majoritairement à des départs en retraite, à des déménagements, à un non renouvellement de l'agrément, à un changement professionnel... Les chiffres montrent que certains villages ont perdu une part importante du nombre d'assistantes maternelles actives. Certains parents vont alors chercher une assistante maternelle sur une commune proche du lieu de résidence voire même à l'extérieur du territoire communautaire ce qui peut avoir parfois pour conséquence un changement d'école pour l'enfant.

Coté naissance, après plusieurs années de baisse, la tendance s'inverse légèrement et la courbe remonte.

Emploi - insertion professionnelle et Formation

budget :
138 436 €



FRIPVIE :
emplois en vente, collecte et tri d'articles textile,
17 personnes ont été salariées en 2017.



Les jardins du Mont Vaudois :
maraichage biologique, 34 salariés en
contrat d'insertion en 2017.



La CCPH anime, à travers le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), une politique territorialisée en faveur de l'emploi et de l'insertion en s'appuyant sur les acteurs du territoire en fonction de leurs compétences et de leur domaine d'intervention.

Cette organisation est unique en Haute-Saône et traduit la volonté des élus de s'engager aux côtés des acteurs de droits commun en faveur des demandeurs d'emploi les plus en difficulté. 3 axes d'intervention :

- L'animation du réseau des partenaires locaux et la participation aux instances de la politique emploi de l'Aire Urbaine **25 436 €** ;
- Le soutien à la mission d'accompagnement des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et des autres acteurs locaux tels que l'ADCH et la Mission Locale **60 900 €** ;
- Le soutien à l'activité économique des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique : Travaux de réhabilitation du Fort du Mont Vaudois **9 100 €**.

HMS : Mise à disposition de personnel en renfort aux services de la CCPH (agents d'entretien, agent de services périscolaires) **33 000 €**

ÉRIGE

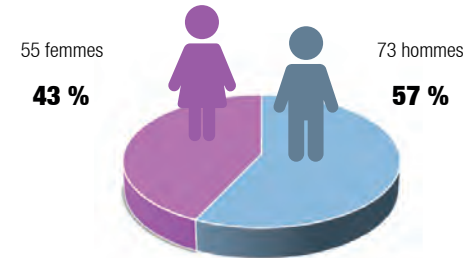
Soutien au développement des jardins du Mont Vaudois **10 000 €**.



D'un point de vue opérationnel, le PLIE à travers des réunions mensuelles offre une dynamique d'échanges sur les opportunités d'emploi du bassin de l'aire urbaine, sur les mesures en faveur de l'emploi et vise à favoriser des parcours cohérents d'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi les plus en difficultés.

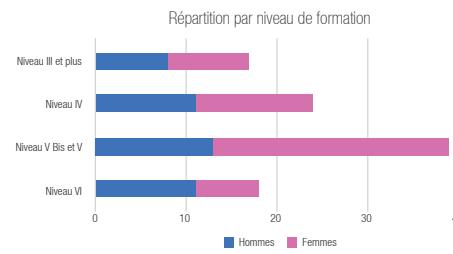
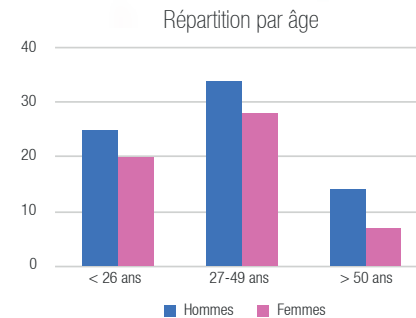
Les partenaires du dispositif :

Les acteurs du territoire du PLIE en 2017



128 personnes ont bénéficié d'une ou plusieurs étapes dans le dispositif en 2017 (accompagnement, mise en situation de travail, emploi) contre **164** en 2016. Cette diminution traduit l'évolution de la typologie des demandeurs d'emploi mais également le contexte du marché du travail 2017 :

- D'un côté les demandeurs d'emploi les plus autonomes ont pu saisir les opportunités d'emploi offertes par l'industrie pour accéder à des missions intérimaires plus ou moins longues. Sans que les critères de recrutement se soient assouplis, il a été constaté une meilleure sensibilité des agences d'emploi pour ces publics en raison de la pénurie de candidats immédiatement disponibles, avec expérience et aptes à tenir un poste de manière autonome. Les acteurs du PLIE ont cependant été vigilants à ce que ces publics soient correctement orientés vers les agences de travail temporaires afin de garantir un parcours durable d'accès à l'emploi à travers des actions spécifiques.



- De l'autre côté, les demandeurs d'emploi restant en fichier sont davantage en difficulté avec souvent des problématiques santé qui viennent compromettre leur capacité à accéder à un parcours d'emploi. Ces publics ne constituent pas la cible des actions PLIE.

40 personnes sont bénéficiaires du RSA soit **31 %** des participants.
88 personnes sont demandeurs d'emploi de longue durée soit **69 %** des participants.

Les sorties du dispositif

Les situations de sortie du dispositif PLIE :

Sorties « positives » :

- Accès à un emploi de plus de 6 mois en CDD ou en intérim ;
À noter : de nombreux participants accèdent à des emplois en CDD ou intérim de moins de 6 mois en IAE ou en emploi classique. Dans ce cas, ils continuent à bénéficier d'un suivi dans le cadre du dispositif.

- accès à une formation qualifiante (déli-vrant un titre professionnel).

« Autres sorties » :

- Abandon du bénéficiaire ou arrêt de l'accompagnement PLIE en cas de non plus –value de celui-ci ;
- Problématique santé compromettant l'accès à l'emploi ;
- Déménagement ...

84 personnes sont sorties du dispositif au 31 décembre 2017 dont 34 en sortie « positive » soit un taux de sortie positive de 40 %.

On constate un meilleur taux d'accès à l'emploi chez les jeunes.

Les sorties emploi sont essentiellement recensées dans le secteur industriel.



Le soutien aux actions de création/reprise d'entreprise

La CCPH est partenaire de BGE Franche Comté dans le cadre de l'opération CREAFFAIRE dont l'objectif est d'accompagner des créateurs d'entreprise, de l'émergence de leur projet jusqu'à sa mise en œuvre à travers des ateliers et des rencontres avec les professionnels de la création (Financeurs, comptables, ...)

*Jeu-d'22 juin 2017,
convention d'affaires
à la Maison de la formation :
un succès incontestable*

Information communication

budget :
22 271 €

La vitalité des associations profite au territoire

Pour l'année 2017, 21 associations ont reçu une subvention pour un montant total de 27 610 €.

Associations	Projet	Subvention
ADIL 70	Aide au fonctionnement en matière de droits au logement	100 €
Alternadiff	Saison musicale	2 000 €
Alternadiff	Festival Impétus	1 000 €
APACH	Organisation de manifestations	1 500 €
BMX de Champey	Organisation du challenge de France	1 200 €
Chœur et Orchestre du Collège P. et M. CURIE	Organisation de concerts	500 €
Collège Pierre et Marie CURIE	Voyages scolaires	2 400 €
Comité des fêtes de Chenebier	Fête de la Fleur et du Jardin	250 €
Come and Play	LAN Parties	250 €
Culture 70	Soutien à l'association	100 €
Héricourt Athlétisme Compétition	En Trail du Mont Vaudois	500 €
Histoire et Patrimoine d'Héricourt	Organisation de manifestations et édition du cahier n°7	1 350 €
Haute Lizaine Pays d'Héricourt	Stage estival de football	2 000 €
La Marche Buissonnière	Organisation de formations	250 €
La Pluie Vénitienne	Carnaval vénitien	1 200 €
La Vaudoise Gym	Entretien du matériel de gymnastique	500 €
Les Amis du Fort du Mont Vaudois	Organisation de manifestations	1 750 €
Les restos du cœur	Achat d'un nouveau véhicule	500 €
Musique et mémoire	Festival Musique et mémoire	1 000 €
Musiques en Pays d'Héricourt	Organisation de concerts	3 500 €
SGH Athlétisme	10 kms d'Héricourt	1 000 €
SGH Foot et Haute Lizaine Pays d'Héricourt	Classe de foot du Collège	4 760 €
TOTAL		27 610 €

En Trail du Mont Vaudois

L'association a organisé le 30 avril, la 2^e édition de l'En trail du Mont Vaudois qui a rassemblé plus de 360 participants.

Ce trail ou course nature est une course à pied sur un parcours composé de route, de chemins et de sentiers balisés avec découverte du Fort du Mont Vaudois et de ses tunnels. L'arrivée et le départ se sont faits sur le plateau sportif du Collège. En plus du parcours à 11 kilomètres, une seconde course de 20 kilomètres a été proposée cette année.



APACH Saloon

Le second salon de l'association des commerçants Héricourtois s'est tenu les 30 septembre et 1er octobre à la Halle de Cavalerie à Héricourt où une vingtaine d'exposants y ont présenté leurs marchandises et leurs savoir-faire.

Environ 2 000 personnes sont venues profiter de nombreuses animations qui se sont succédées pendant ces deux jours : défilé de mode, démonstrations sportives, show coiffure ou dégustations culinaires entre autres.



Le succès de cette manifestation démontre le dynamisme et de la volonté de réussir des commerçants d'Héricourt.

2017 en quelques chiffres

21 associations ont perçu une subvention de la CCPH

93 785 visites du site internet

247 personnes ont demandé des renseignements via le site

2 magazines communautaires

Budget 2017

Une gestion budgétaire rigoureuse nous a permis, cette année encore, de poursuivre notre action au service de notre territoire et de tous ses habitants, et ce malgré un contexte de baisse des dotations de l'État, notamment la dotation d'intercommunalité.

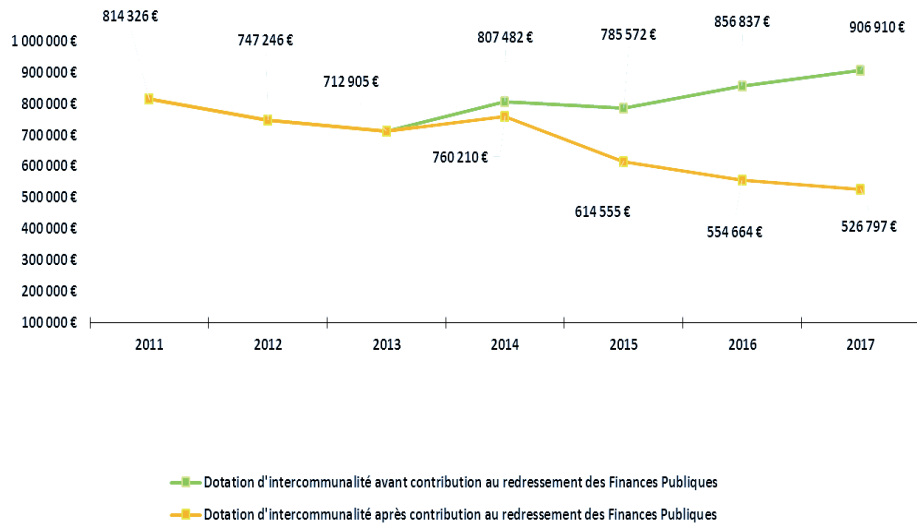
La chambre régionale des comptes a d'ailleurs souligné dans son rapport définitif la bonne gestion des charges de fonctionnement sur la période examinée (2011-2016).

Avec **10 669 712 €** de dépenses générées en 2017, dont **9 036 945 €** en fonctionnement et **1 632 767 €** en investissement, ce sont quatre budgets que gère la communauté de communes : le « Budget Principal » (BP), et trois Budgets Annexes : « Ordures Ménagères » (OM), « Centre d'Affaire Pierre Carmien » (CAPC) et « Transport à la Demande » (TAD).



Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	7 212 939,94 €	1 288 570,45 €	8 501 510,39 €
OM	1 467 209,71 €	260 170,80 €	1 727 380,51 €
TAD	236 225,06 €	451,00 €	36 676,06 €
CAPC	120 570,53 €	83 575,43 €	204 145,96 €
Total	9 036 945,24 €	1 632 767,68 €	10 669 712,92 €

Le contexte national entraîne, par l'effort demandé aux collectivités de contribuer au redressement des finances publiques, une baisse importante des dotations.



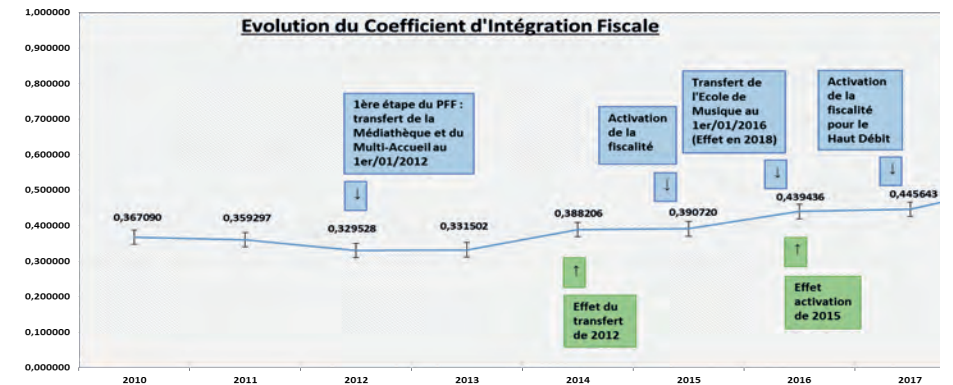
Pacte Fiscal et Financier

Afin de réduire au maximum l'impact négatif de la baisse des dotations d'État sur le budget intercommunal, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a signé en 2015, un Pacte Fiscal et Financier avec ses communes membres lequel évolue chaque année en fonction des décisions prises.

Quatre actions ont ainsi été définies :

- 1 • Augmenter prioritairement la fiscalité communautaire
- 2 • Transférer des compétences à vocation intercommunale
- 3 • Viser l'équité fiscale, financière et budgétaire
- 4 • Favoriser la mutualisation des services

Ce pacte a pour finalité de coordonner les politiques fiscales du territoire et surtout d'améliorer le Coefficient d'Intégration Fiscale de la Communauté de Communes dans l'objectif de bonifier au maximum les dotations d'État et éviter le recours au prélèvement fiscal des contribuables.



Budget Principal

Nos résultats sont le reflet de la bonne gestion de notre budget, avec une maîtrise constante de nos dépenses de fonctionnement. Ces dernières années notre excédent de fonctionnement baisse régulièrement (950 K€ en 2014, 720 K€ en 2015 et 255 K€ en 2016), en 2017 il est plutôt élevé, 1 244 K€, mais ceci s'explique par différents éléments et notamment par la non adhésion à Haute Saône Numérique et à Doubs Très Haut Débit, budgétisée à hauteur de 740 000 €.

Les charges de personnel suite aux transferts successifs, à la reprise en régie du pôle de Coisevaux, aux différentes décisions nationales et au Glissement Vieillesse Technicité impactent désormais de manière significative notre budget puisqu'elles représentent 53 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres charges de fonctionnement sont globalement bien contenues, à l'image du chapitre 011, réalisé à 92,73 %.

Deux opérations importantes, le Bassin d'Apprentissage de la natation et le Gymnase du Champ de Foire, ont été programmées sur 2017, mais les travaux n'ont réellement commencé qu'au cours du 4^e trimestre, d'où le montant important des restes à réaliser 1 072 125,22 €, et le faible taux de réalisation de la section d'investissement : 26,40 %. Pour les mêmes raisons, les subventions d'investissement ont été peu mobilisées.

Le résultat final de la section d'investissement s'élève à 1 233 K€, mais il inclut un emprunt de 900 000 € que nous avons contracté sur 2017 afin de financer le haut-débit.

Dès 2018, nous devons affiner notre stratégie financière, pour reconstituer notre Capacité d'Autofinancement sur la période 2018/2021.

Budget principal compte administratif 2017 Fonctionnement

Avec un total de dépenses de 7 212 939,94 € (soit 85,61 % des crédits votés), et un total de recettes de 8 457 098,47 € (soit 100,38 % des crédits votés), la section de fonctionnement dégage en 2017 un excédent de 1 244 158,53 €.

DEPENSES	2017	
	Budgétisé	Réalisé
011 Charges à caractère général	1 635 875,23 €	1 516 963,27 €
012 Charges de personnel	3 703 516,00 €	3 625 086,33 €
014 Atténuations de produits	587 000,00 €	571 042,59 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	0,00 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	80 000,00 €	0,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	375 343,00 €	375 343,00 €
65 Autres charges de gestion courante	2 011 255,00 €	1 115 786,82 €
66 Charges financières	17 370,26 €	4 661,38 €
67 Charges exceptionnelles	14 950,00 €	4 056,55 €
Total DEPENSES	8 425 309,49 €	7 212 939,94 €
	<i>Niveau de réalisation</i>	<i>85,61 %</i>

RECETTES	2017	
	Budgétisé	Réalisé
002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	464 953,38 €	0,00 €
013 Atténuations de charges	24 500,00 €	68 122,71 €
042 Opérations d'ordre entre sections	6 363,00 €	6 362,44 €
70 Produits des services	797 495,00 €	827 576,01 €
73 Impôts et taxes	4 423 851,00 €	4 584 534,25 €
74 Dotations, subventions et participations	2 264 973,00 €	2 517 991,07 €
75 Autres produits de gestion courante	23 038,00 €	18 617,53 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	13 758,35 €
78 Reprises sur amortissements et provisions	420 136,11 €	420 136,11 €
Total RECETTES	8 425 309,49 €	8 457 098,47 €
	<i>Niveau de réalisation</i>	<i>100,38 %</i>
	<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>	<i>+ 1 244 158,53 €</i>
	<i>Résultat antérieur reporté (excédent)</i>	<i>+ 464 953,38 €</i>
	<i>Résultat cumulé (excédent)</i>	<i>+ 1 709 111,91 €</i>

Budget principal compte administratif 2017 Investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élevant à **1 288 570,45 €** soit **26,40 %** des crédits votés au BP et le total des recettes s'élevant à **2 521 688,15 €** soit **51,66 %** des crédits votés, la section d'investissement se solde par un excédent de **1 233 117,70 €**.

DEPENSES		2017	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	259 105,41 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	99 536,11 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 363,00 €	6 362,44 €
041	Opérations patrimoniales	25 422,00 €	25 422,00 €
16	Remboursement d'emprunts	78 869,63 €	53 869,63 €
20	Immobilisations incorporelles	139 463,00 €	66 840,54 €
204	Subventions d'équipement versées	329 376,00 €	78 678,04 €
21	Immobilisations corporelles	764 337,40 €	635 171,84 €
23	Immobilisations en cours	3 047 709,83 €	291 335,96 €
27	Autres immobilisations financières	131 000,00 €	130 890,00 €
Total DEPENSES		4 881 182,38 €	1 288 570,45 €
Niveau de réalisation		26,40 %	

RECETTES		2017	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	80 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	375 343,00 €	375 343,00 €
041	Opérations patrimoniales	25 422,00 €	25 422,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	279 228,00 €	122 225,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	987 677,29 €	987 677,29 €
13	Subventions d'investissement reçues	2 183 512,09 €	110 933,34 €
16	Emprunts et dettes assimilées	900 000,00 €	900 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	87,52 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	50 000,00 €	0,00 €
Total RECETTES		4 881 182,38 €	2 521 688,15 €
Niveau de réalisation		51,66 %	
Résultat sur l'exercice (excédent)		1 233 117,70 €	
Résultat antérieur reporté (déficit)		-259 105,41 €	
Résultat cumulé (excédent)		974 012,29 €	
Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)		2 477 276,23 €	
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)		2 683 124,20 €	

Les Budgets annexes compte administratif 2017

Budget annexe ordures ménagères

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **1 467 209,71 €** et les recettes à **1 565 742,14 €**. L'exercice affiche donc un excédent de **98 532,43 €** qui se cumule à l'excédent antérieur reporté et porte le résultat cumulé de la section de fonctionnement à **344 397,34 €**.

En investissement les dépenses s'élèvent à **260 170,80 €** et les recettes à **133 805,87 €**. La section d'investissement affiche un déficit sur l'exercice de **126 364,93 €** et un excédent de **111 258,74 €** en comprenant l'excédent d'investissement reporté.

Le résultat global des deux sections s'élève donc à **455 656,08 €** avec les excédents reportés de fonctionnement et d'investissement.

Nous avons par ailleurs sur ce budget une provision pour risque de **116 174,13 €**.

On observe également une baisse régulière des tonnages des OM y compris en 2017 malgré l'accueil de 4 nouvelles communes ! Dans le même temps, les tonnages de tri progressent ce qui explique la progression de la subvention éco emballage.



Budget annexe centre d'affaires Pierre CARMEN

La section de fonctionnement du budget annexe du Centre d'Affaires Pierre Carmien 2017 se clôture par un déficit de **855,14 €**, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de **10 091,44 €**. L'excédent cumulé de fonctionnement de l'année s'élève donc à **9 236,30 €**.

La section d'investissement se clôture quant à elle avec un solde négatif de **7 397,52 €**. Avec l'excédent reporté 2016 de **108 846,43 €**, le résultat cumulé d'investissement s'élève à **101 448,91 €**.

Pour la septième année consécutive ce budget annexe ne nécessite pas de subvention d'équilibre du budget principal, ceci grâce à un bon taux d'occupation.

Globalement le budget du CAPC se solde par un résultat cumulé excédentaire des deux sections confondues de **110 685,21 €** dont une provision pour risque locatif de **65 204,73 €** (**44 508,53 €** réalisés sur 2015, **14 682,21 €** sur 2016 et **6 013,99 €** sur 2017).

Budget annexe Transport À la Demande

Hériva continue à offrir un véritable service aux usagers dont le nombre d'inscrits ne cesse de progresser puisque 102 nouveaux adhérents ont rejoint notre service en 2017.

Hériva en quelques chiffres :

- **126 963** kms facturés
- **6 601** tickets TAD vendus
- **10 264** transports effectués dont 2 572 connexions à l'aire urbaine, ce qui est particulièrement important.

On observe une augmentation des prises en charge depuis 2015 et une progression importante du coût du marché de transport. Toutefois, les recettes de ventes de tickets sont en baisse ce qui s'explique par des trajets plus longs et donc plus coûteux.

La section de fonctionnement s'équilibre grâce à la subvention du budget principal qui a été réalisée pour un montant de **137 541,98 €**.

La section d'investissement se solde par un excédent de **2 059,18 €** et par un excédent cumulé de **15 317,46 €**.

Le résultat cumulé des deux sections s'élève à **16 497,46 €**.

Budget annexe ordures ménagères compte administratif 2017 Fonctionnement

En 2017, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **1 467 209.71 €** soit **80.51 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à **1 565 742.14 €** soit **85.92 %** des crédits votés au BP. L'exercice affiche un excédent de **98 532.43 €** qui se cumule à l'excédent antérieur reporté et porte le résultat cumulé de la section de fonctionnement à **344 397.34 €**.

DEPENSES		2017	
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	176 220.35 €	156 080.37 €
012	Charges de personnel	320 500.00 €	295 621.88 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000 .00 €	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	240 117.02 €	0.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	124 811.87 €	124 811.87 €
65	Autres charges de gestion courante	927 700.00 €	883 236.70 €
66	Charges financières	3 960.30 €	3 960.30 €
67	Charges exceptionnelles	9 000.00 €	3 498.59 €
Total DEPENSES		1 822 309.54 €	1 467 209.71 €

Niveau de réalisation

80.51%

RECETTES		2017	
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	245 864.91 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	0.00 €	800.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	10 444.63 €	10 444.61 €
70	Ventes de produits, prestations de services	1 401 000.00 €	1 402 206.89 €
74	Subventions d'exploitation	165 000.00 €	151 321.07 €
75	Produits divers de gestion courante	0.00 €	80.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	889.57 €
Total RECETTES		1 822 309.54 € €	1 565 742.14 €

Niveau de réalisation

85.92 %

Résultat sur l'exercice (excédent)	+ 98 532.43 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	+ 245 864.91 €
Résultat cumulé (excédent)	+ 344 397.34 €

Budget annexe ordures ménagères compte administratif 2017 Investissement

En 2017, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **260 170.80 €** alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à **133 805.87 €**. Le budget d'investissement affiche donc un déficit d'investissement sur l'exercice de **126 364.93 €** et un excédent de **111 258.74 €** en comprenant l'excédent d'investissement reporté.

DEPENSES		2017	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000.00 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 444.63 €	10 444.61 €
041	Opérations patrimoniales		
16	Emprunts et dettes assimilées	19 343.45 €	19 343.45 €
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	462 764.48 €	229 026.74 €
23	Immobilisations en cours	94 000.00 €	1 356.00 €
Total DEPENSES		607 552.56 €	260 170.80 €

Niveau de réalisation 42.82 %

RECETTES		2017	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	237 623.67 €	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	240 117.02 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	124 811.87 €	124 811.87 €
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00 €	8 994.00 €
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
Total RECETTES		607 552.56 €	133 805.87 €

Niveau de réalisation 22,02 %

Résultat sur l'exercice (Déficit) -126 364.93 €

Résultat antérieur reporté (excédent) + 237 623.67 €

Résultat cumulé (excédent) + 111 258.74 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit) - 27 832.50 €

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent) + 455 656.08 €

Budget annexe transport compte administratif 2017 Fonctionnement

En 2017, le total des dépenses et de fonctionnement ainsi que celui des recettes s'élèvent à **236 225,06 €**, soit un taux d'exécution de **95,57 %**, dont **81 782 €** de recettes de rattachement correspondant à la participation 2016 et 2017 de la région au déficit du service (compte 7472). La section de fonctionnement s'équilibre grâce à la subvention du budget principal qui a été réalisée pour un montant de **137 541,98 €**.

DEPENSES		2017	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	204 700,00 €	193 758,88 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 512,00 €	2 510,18 €
67	Charges exceptionnelles	39 956,00 €	39 956,00 €
Total DEPENSES		247 168,00 €	236 225,06 €

Niveau de réalisation 95,57 %

RECETTES		2017	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
002	Excédent antérieur reporté	1 180,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
70	Ventes de produits, prestations de services	18 500,00 €	16 450,08 €
74	Dotations, subventions et participations	227 037,00 €	219 323,98 €
Total RECETTES		247 168,00 €	236 225,06 €

Niveau de réalisation 95,57%

Résultat sur l'exercice (excédent) 0,00 €

Résultat antérieur reporté (excédent) 1 180,00 €

Résultat cumulé (excédent) 1 180,00 €

Budget annexe transport compte administratif 2017 Investissement

En investissement, les dépenses de l'année s'élèvent à **451,00 €** et les recettes à **2 510,18 €** soit **2,86 %** et **15,92%** de taux d'exécution.

La section d'investissement se solde par un excédent 2017 de **2 059,18 €** et par un excédent cumulé de **15 317,46 €**.

DEPENSES		2017	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
040	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
21	Immobilisations corporelles	7 000,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	8 319,28 €	0,00 €
Total DEPENSES		15 770,28 €	451,00 €

Niveau de réalisation 2,86%

RECETTES		2017	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	13 258,28 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 512,00 €	2 510,18 €
Total RECETTES		15 770,28 €	2 510,18 €

Niveau de réalisation 15,92%

Résultat sur l'exercice (excédent) 2 059,18 €

Résultat antérieur reporté (excédent) + 13 258,28 €

Résultat cumulé (excédent) + 15 317,46 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	2 059,18 €
---	-------------------

Résultat des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	+ 16 497,46 €
--	----------------------

Budget annexe centre d'affaires Pierre CARMEN compte administratif 2017 Fonctionnement

La section de fonctionnement se solde donc par un déficit de **855,14 €**. Avec le résultat antérieur reporté de 2016 de **10 091,44 €**, l'excédent cumulé s'élève à **9 236,30 €**.

À noter qu'une nouvelle provision pour risque locatif a été réalisée sur l'exercice à hauteur de **6 013,99 €**, ce qui porte le total de la provision à **65 204,73 €**.

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à **120 570,53 €**, ce qui représente **96,14 %** des crédits votés au BP. Les recettes s'élèvent quant à elles à **119 715,39 €** soit un niveau d'exécution de **95,46 %**.

DEPENSES		2017	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	32 335,00 €	30 511,06 €
012	Charges de personnel	3 700,00 €	3 688,12 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	3 000,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	73 652,00 €	73 649,91 €
66	Charges financières	6 707,45 €	6 707,45 €
68	Dotations amortissements et provisions	6 013,99 €	6 013,99 €
Total DEPENSES		125 408,44 €	120 570,53 €

Niveau de réalisation 96,14 %

RECETTES		2017	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
002	Excédent antérieur reporté	10 091,44 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €	41 615,53 €
70	Produits des services	17 000,00 €	17 151,98 €
75	Autres produits de gestion courante	51 000,00 €	55 240,48 €
77	Produits exceptionnels divers	5 700,00 €	5 707,40 €
Total RECETTES		125 408,44 €	119 715,39 €

Niveau de réalisation 95,46 %

Résultat sur l'exercice (déficit) - 855,14 €

Résultat antérieur reporté (excédent) 10 091,44 €

Résultat cumulé (excédent) + 9 236,30 €

Budget annexe centre d'affaires Pierre CARMEN compte administratif 2017 Investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à **83 575,43 €**, et les recettes à **76 177,91 €**, soit respectivement **45,17 %** et **41,17 %** des crédits votés au BP.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un déficit de **-7 397,52 €**. En y ajoutant l'excédent reporté de 2016 de **108 846,43 €**, le résultat cumulé s'élève à **101 448,91 €**.

DEPENSES		2017	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
020	Dépenses imprévues d'investissement	5 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €	41 615,53 €
16	Remboursement d'emprunts	24 814,28 €	24 814,28 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 510,62 €	10 231,97 €
23	Immobilisations en cours	88 084,53 €	6 913,65 €
Total DEPENSES		185 026,43 €	83 575,43 €
Niveau de réalisation		45,17 %	

RECETTES		2017	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	108 846,43 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	73 652,00 €	73 649,91 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 528,00 €	2 528,00 €
Total RECETTES		185 026,43 €	76 177,91 €
Niveau de réalisation		41,17 %	
Résultat sur l'exercice (déficit)		- 7 397,52 €	
Résultat antérieur reporté (excédent)		108 846,43 €	
Résultat cumulé (excédent)		+ 101 448,91 €	

Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit) - 8 252,66 €

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent) + 110 685,21 €

Moyens généraux

Les différents services sont regroupés en différentes pôles autour du Directeur Général dont le pôle Moyens Généraux qui regroupe les services Ressources humaines, Finances, Comptabilité et Secrétariat général ainsi que l'accueil des publics.

Statistiques annuelles de l'accueil - année 2017

standard téléphonique	accueil physique	courriers reçus	courriers envoyés	permanence HRU	permanence CCI 70
6 966	3 872	5 917	13 862	10	19

2017 en quelques chiffres

134 agents au 31/12/2017
102 titulaires soit 78,85 ETP
32 non titulaires soit 17,18 ETP

Volet carrières

335 arrêtés
119 contrats
3 comités techniques réunis

1 CHSCT réuni

Volet paie

1 911 paies

Volet formation

89 agents sont partis en formation
289 jours de formation
Budget formation : **6 041** euros

Volet social

• *Chèques vacances*
6 500 chèques distribués pour **109** bénéficiaires

• *Mutuelle*
89 bénéficiaires au 31/12/2017

• *Comité des œuvres sociales*
Subvention de **23 742** euros versés au COS
(Bon de Noël, bons de rentrées, sorties, chèques lire et disques, cartes fracas)

• *Allocations vacances*
4 084 euros versés pour **29** bénéficiaires

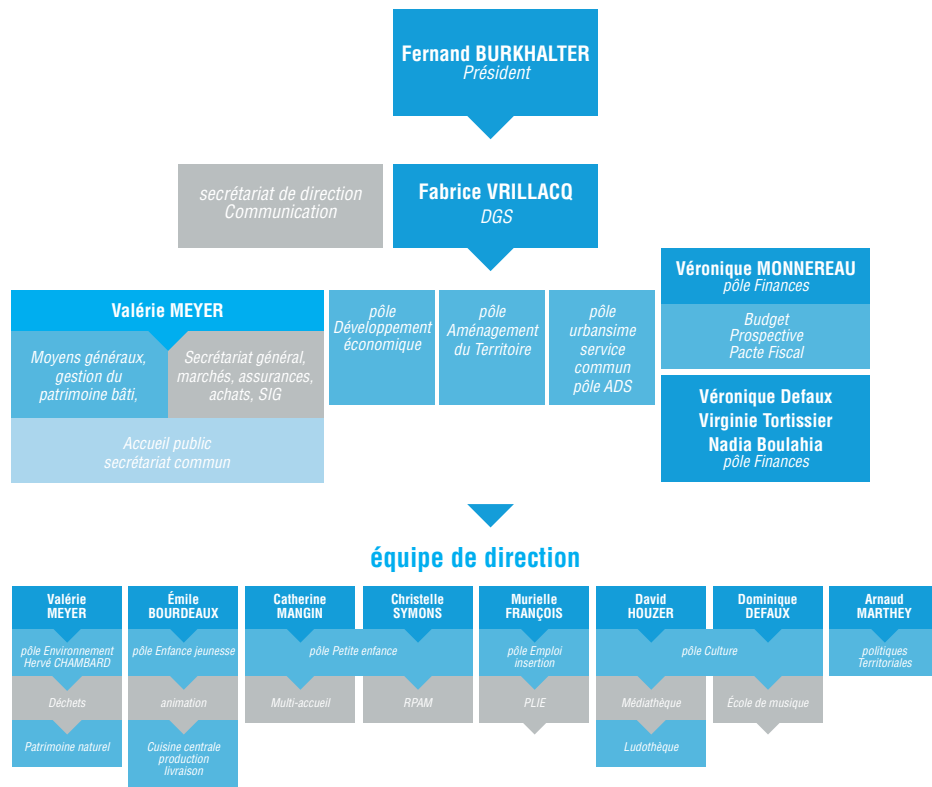
Marchés publics

Pour l'année 2017, on dénombre **521** marchés répartis comme suit :
164 marchés de services
86 marchés de travaux
271 marchés de fournitures

Finances - Comptabilité

4 188 mandats
995 titres
24 500 factures calculées pour les OM
5 987 factures périscolaires
1 280 factures pour l'École de musique
724 factures pour le service multi-accueil

Organigramme



Le mot du Directeur



Le premier Janvier 2017 signe l'arrivée dans le giron communautaire de 4 nouvelles communes - Aibre, Belverne, Laire et Le Vernoy - et cette extension de périmètre se traduira par une recomposition de notre assemblée et marquera tout au long de l'année une adaptation de nos services au premier rang desquels celui de la collecte des ordures ménagères, le service le plus visible pour nos nouveaux usagers.

Si le développement économique est une compétence historique de la Communauté de communes du pays d'Héricourt qui s'est toujours, sous l'impulsion des élus, profondément engagée pour mener des actions concrètes en faveur du soutien des entreprises et de la création d'emplois, l'année 2017 marque incontestablement un véritable tournant pour notre établissement en raison d'une nouvelle responsabilité que nous avons mise en œuvre, celle d'accompagner financièrement avec la Région Bourgogne Franche-Comté et le Département de Haute-Saône les projets de développement en matière d'immobilier industriel.

La Communauté de communes peut s'enorgueillir d'être la première de Haute Saône à avoir signé la convention partenariale avec la Région, à avoir adopté son règlement d'intervention pour encadrer ses subventions aux entreprises et à avoir apporté à ce titre la première aide à une entreprise industrielle dans le Département.

C'est un signe fort que le développement économique et la politique de l'emploi et de l'insertion professionnelle que nous menons, sont une préoccupation prioritaire de notre groupement. Le lancement de l'opération FISAC, le rachat des actions de la SEM Action 70, l'extension des locaux d'Acier+ avec SEDIA et les actions partenariales avec les acteurs locaux de l'emploi et de la formation professionnelle en sont des illustrations concrètes.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, la procédure d'élaboration du PLUI se poursuit tout au long de l'année avec des ateliers thématiques qui organisent la réflexion du devenir de notre territoire en matière d'habitat, d'économie, de services, d'environnement et de développement durable.

.../...

Sur le plan culturel, la signature avec la DRAC du Contrat Territoire Lecture et l'inauguration du Fab Lab HERILAB sont deux rendez-vous qui mettent en lumière la capacité de nos services à créer, à innover, et à animer le territoire.

Le programme d'investissement lancé en 2017 est une résultante du projet de territoire et les grands chantiers lancés - Gymnase du champ de foire, bassin d'apprentissage de la natation, schéma local des pistes cyclables - sont significatifs de par l'impact territorial recherché, de par les volumes financiers dégagés et par le très haut niveau de subventions mobilisées.

L'aménagement du territoire ne se réussit que si tous les leviers sont activés dans une recherche de cohérence et de transversalité, que les compétences soient portées par la Communauté de communes ou par les communes.

C'est dans cet esprit que nous avons su saisir l'opportunité de nous engager au côté de l'État dans la signature d'un contrat de ruralité dont Madame la Préfète a souligné la pertinence de la stratégie territoriale poursuivie, justifiant que l'État accompagne nos projets structurants.

Le rapport d'activité illustre les nombreux domaines d'intervention dévolus à la CCPH et valorise le formidable engagement des 130 agents qui s'investissent avec compétence et professionnalisme pour rendre le meilleur service au public du Pays d'Héricourt.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2017.
Bien cordialement,

Fabrice VRILLACQ

Directeur Général des Services



Maison du Territoire
3 rue Niemöller
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70
fax : 03 84 46 98 71

contact@payshericourt.fr

payshericourt.fr



AIBRE
BELVERNE
BREVILLIERS
BUSSUREL
CHAGEY
CHALONVILLARS
CHAMPEY
CHAVANNE
CHENEBIER
COURMONT
COISEVAUX
COUTHENANS
ECHENANS S/MT VAUDOIS
ÉTOBON
HÉRICOURT
LAIRE
LE VERNOY
LUZE
MANDREVILLARS
SAULNOT
TAVEY
TRÉMOINS
VERLANS
VILLERS SUR SAULNOT
VYANS LE VAL